



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/02/2020

Dossier complet le :

27/02/2020

N° d'enregistrement :

2020-9594

### 1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation de dix lots, sur une assiette foncière de près de 10 559 m<sup>2</sup> au sein de la commune de LEGE-CAP-FERRET (33).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom JAGUENAUD

Prénom Catherine

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6° a)	Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.
47° a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau de la parcelle cadastrée n°7 de la section AR pour l'implantation de dix lots à vocation d'habitation, faisant l'objet d'un permis d'aménager. Le lot n°1 aura vocation à accueillir des logements sociaux (conformément au règlement d'urbanisme imposant 20% de logements locatifs sociaux conventionnés pour les opérations d'aménagement comportant au moins 5 lots/habitations).

Les lots occupent des surfaces allant de 800 à 1 100 m<sup>2</sup> (le plus grand est réservé aux logements sociaux) et prend place sur la commune de LEGE-CAP-FERRET (33).

L'opération prévoit la création d'une voie nouvelle interne au lotissement elle même reliée à l'Avenue de la Presqu'île au Nord de l'opération.

Le terrain actuel correspond à un ancien terrain de camping boisé (cessation d'activité du camping dans les années 1970-80) où subsiste encore quelques éléments bâtis légers (bois) correspondant aux sanitaires du camping (hors d'usage). Ce bâti léger sera démolit.

De nombreux arbres existants seront conservés dans les espaces verts publics et dans les lots privés. Les espaces verts publics bordant la voirie seront engazonnés.

L'assiette foncière du projet est de près de 10 559 m<sup>2</sup> (à confirmer après bornage périphérique).

## 4.2 Objectifs du projet

L'opération d'aménagement de 10 lots vient étoffer l'offre de logement sur la commune de LEGE-CAP-FERRET, notamment celle en logements sociaux où une carence existe réellement. Ce projet d'aménagement se situe enclavé la matrice urbaine déjà existante.

Le projet est situé en zone UD du PLU approuvé le 18 juillet 2019 : zone résidentielle de la commune, peu dense, regroupant essentiellement des lotissements et des quartiers à dominante pavillonnaire.

Le projet intègre la cession à la commune d'un cheminement piétonnier de 4 m de large en bordure Est du projet. Ce cheminement fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU.

Le projet respectera en tout point le règlement d'urbanisme en vigueur.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis abattage et exportation des ligneux présents au niveau de l'emprise de la voirie uniquement;
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement au droit de la future voirie
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet), et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).
- phase de finition : pose de l'enrobée de la voirie et mise en place des espaces verts, clôtures, etc.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leurs habitations et un entretien régulier des divers réseaux sera prévu.

Les eaux pluviales des parties communes (voirie et espaces verts) seront stockées et infiltrées sous voirie.

Les eaux pluviales des parties privatives seront infiltrées à la parcelle (dispositif type tranchée de rétention/infiltration à la charge des futurs acquéreurs).

Les eaux usées seront traitées via le raccordement au réseau d'assainissement collectif communal.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Dossier Loi de l'eau (déclaration)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre de l'opération	près de 10 559 m <sup>2</sup>
Surfaces des lots	de 800 à 1 100 m <sup>2</sup> par lot
Surface en voirie (chaussée, accès au lots et trottoirs)	près de 814 m <sup>2</sup>
Surface en espaces verts publics	près de 355 m <sup>2</sup>
Surface à défricher	près de 10 559 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelle n°7 section AR  
81, Avenue de la Presqu'île  
33 950 LEGE-CAP-FERRET

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 15 ' 89 " O Lat. 44 ° 78 ' 97 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. La ZNIEFF 2 la plus proche "Marais et étangs d'arrière dune du littoral girondin" se trouve à près de 0,1 km du site de projet à l'Ouest. Les ZNIEFF 1 la plus proche "Marais de la Lede des Agacats" se trouve à près de 0,8 km au sud-ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEGE-CAP-FERRET est une commune littorale, toutefois le projet s'inscrit : -en continuité avec la matrice urbaine existante; -en dehors des bandes littorales, d'espaces naturels remarquables et espaces proches du rivage; - en dehors des risques littoraux notamment ceux liés à la submersion; Le projet est donc en accord avec la Loi littoral et également avec le SMVM.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le département de la Gironde est concerné par un PPBE (Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement) dont la dernière version a été approuvée le 17 novembre 2015 par arrêté préfectoral. La commune de LEGE-CAP-FERRET n'est pas traversée par une infrastructure de transport concernée par ce PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne situe pas au sein d'aucune zone humide à l'échelle du SDAGE ou du SAGE. Un diagnostic zone humide (investigations floristiques et pédologiques) réalisé sur le terrain a démontré l'absence de zone humide sur la parcelle du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de LEGE-CAP-FERRET est couverte par un PPRN : Plan de prévention du Risque de Submersion Marine du Bassin d'Arcachon approuvé par arrêté préfectoral le 19 août 2019. LEGE-CAP-FERRET est également couvert par un PPRL : Plan de Prévention des Risques Littoraux, approuvé le 31 décembre 2001. La commune est couverte par un PPRIF : Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts prescrit par arrêté préfectoral en date du 1er octobre 2004. La commune est également soumise à un TRI (Territoire à Risque important d'Inondation). Le projet est inscrit en dehors des zonages soumis à ces risques. La commune de LEGE-CAP-FERRET n'est pas couverte par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est présent dans un rayon de 500 m autour du projet. Aucun site BASIAS n'est présent dans un rayon de 500 m autour du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Oligocène à l'ouest de la Garonne (230). Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux sites inscrits sont présents dans un rayon de 3 km autour du projet : - Bordure Nord-Ouest du Bassin (LEGE-CAP-FERRET) à près de 1,5 km au Sud; - Parc du Château (ARES) à près de 2,6 km au Sud.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZSC : "Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin" (FR7200681) distante de près de 0,1 km à l'Ouest et "Bassin d'Arcachon et Cap Ferret" (FR7200679) à près de 0,9 km au Sud. - ZPS : "Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin" (FR7212018) à près de 0,9 km au Sud. (cf. annexe : Localisation des milieux remarquables les plus proches)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ne se trouve dans un rayon de 3 km autour du projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de viabilisation seront réalisés dans la mesure du possible en période de basses eaux. Toutefois, au regard du niveau de plus hautes eaux estimé (0,80-1.00m/TN), un rabattement de nappe temporaire pourra être nécessaire et aura lieu au moment de l'enfouissement des réseaux (EU, EP, téléphone, etc.). Cette problématique sera étudiée au sein du dossier de déclaration Loi sur l'Eau auquel est soumis le projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement entraînera l'altération des habitats situés au droit des surfaces imperméabilisées (voirie, futures habitations, etc.) qui sont également le support de la faune recensée sur site. Cependant, au vu des mesures d'évitement (évitement de nombreux arbres notamment) et de réduction appliquées au projet, l'incidence sur la biodiversité peut être considérée comme faible à négligeable. Concernant les incidences sur les continuités écologiques, le projet s'insère au sein d'une dent creuse urbaine et ne remet donc pas en cause la TVB à l'échelle locale ou régionale. (cf. annexe Notice d'incidence environnementale)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projet ne présente aucun habitat Natura 2000. Aussi, le seul arbre abritant le Grand capricorne (espèce d'intérêt communautaire) présent sur site sera évité. Le projet n'aura donc aucune incidence directe sur les sites Natura 2000 et les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Par ailleurs, la gestion des eaux pluviales prévue (infiltration) permet de ne pas impacter le réseau hydrographique (Canal des Etangs) sujet du site Natura 2000 le plus proche. Ainsi il n'est pas à prévoir d'incidences, même indirecte du projet sur les sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve au sein d'aucune ZNIEFF I ou II et les incidences directes ou indirectes sont à exclure, au même titre que celles qui concernent les sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation des lots entraînera la consommation d'un espace vert boisé intra-urbain.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Secteur sujet aux inondations de cave - Séisme : Très faible - Feu de forêt : Le projet ne s'inscrit pas dans le zonage réglementaire du PPRIF prescrit sur la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion des sols en habitations engendre une augmentation locale minimale du trafic. En effet, les lots comprendront un total maximum de 12 logements. A raison de deux véhicules par logement (hypothèse haute) et d'un aller-retour quotidien, c'est environ 48 véhicules/jour qui s'additionnent au trafic actuel. Cette hausse de trafic n'est pas en mesure de compromettre la fluidité de la circulation sur la D106 et la D3, voies de transport majeures les plus proches du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux respecteront la législation en vigueur relative aux émissions sonores. En phase d'exploitation, les habitations seront concernées par le bruit de fond relatif à un milieu déjà urbanisé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol au regard de la nature sableuse du substrat.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations. Celles-ci viendront s'ajouter à celles des autres habitations aux alentours.</p> <p>De la même manière, les futures habitations seront concernées par les émissions lumineuses produites par les habitations attenantes.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Si un rabattement de nappe temporaire lié à l'enfouissement des réseaux est nécessaire, il engendrera un rejet d'eau qui sera ré-infiltré sur site au sein d'une aire d'infiltration.</p> <p>Les eaux pluviales seront gérées par infiltration, cela permettra d'éviter toute incidence sur le réseau hydrographique.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux usées se fera par via le réseau d'assainissement collectif communal. Les eaux usées de la commune sont prises en charge par la STEP de Biganos (135 000 EH). D'après les dernières données (2017), la station ne fonctionne qu'entre 42 et 54% de ses capacités (en fonction des paramètres concernés : VOL, DBO5 ou DCO). La charge supplémentaire apportée par le projet , minime au regard des capacités de la STEP, ne remettra pas en cause le bon fonctionnement épuratoire actuel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion du terrain en lotissement ne modifiera que faiblement la vision paysagère du site étant donné le caractère déjà urbain du secteur. De plus, le projet prévoit la conservation de nombreux sujets arborés dans l'emprise. Le caractère boisé du territoire sera donc conservé. Aucun incidence n'est à noter en ce qui concerne le patrimoine culturel, archéologique et architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le terrain du projet vers une zone à usage d'habitations. Actuellement le terrain n'accueille aucune activité humaine particulière. Il s'agit d'un ancien terrain de camping abandonné depuis plusieurs décennies. Aussi le terrain est inscrit en zone UD au PLU, un secteur qui par nature a déjà à vocation à accueillir de l'habitat.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction liées à l'élaboration du projet sont consultables au sein de la notice d'incidence environnementale.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne remettra pas en cause des populations d'espèce floristique ou faunistique à enjeu remarquable notamment grâce aux mesures correctives employées. Aucune incidence directe ou indirecte n'est à prévoir en ce qui concerne les habitats et/ou espèces des sites Natura 2000 ainsi que des ZNIEFF les plus proches. Les eaux pluviales seront gérées de manière qualitative et quantitative via une gestion par infiltration, et les eaux usées seront recueillies au sein du réseau collectif. Aucun rejet d'effluent autre n'aura lieu vers le milieu naturel. Par ailleurs, le site projet est enclavé au sein de la trame urbaine existante, et son aménagement n'altérera pas les continuités écologiques à l'échelle régionale et locale. Considérant tout ces éléments, le projet ne génère alors que des incidences faibles à négligeables.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"><li>- Plan cadastral (4.6)</li><li>- Extrait de PLU (4.2)</li><li>- Plan de composition du projet (4)</li><li>- Localisation des milieux remarquables les plus proches (5)</li><li>- Notice d'incidence environnementale (5, 6 et 7)</li><li>- Pré-diagnostic écologique (5)</li></ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

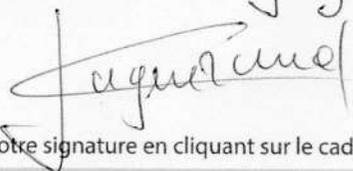
ST Sulpice et Comengezac

le,

26 Février 2020

Signature

Catherine Jaguenaud



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

## C. ANNEXES

---

## **I. PLAN DE SITUATION**

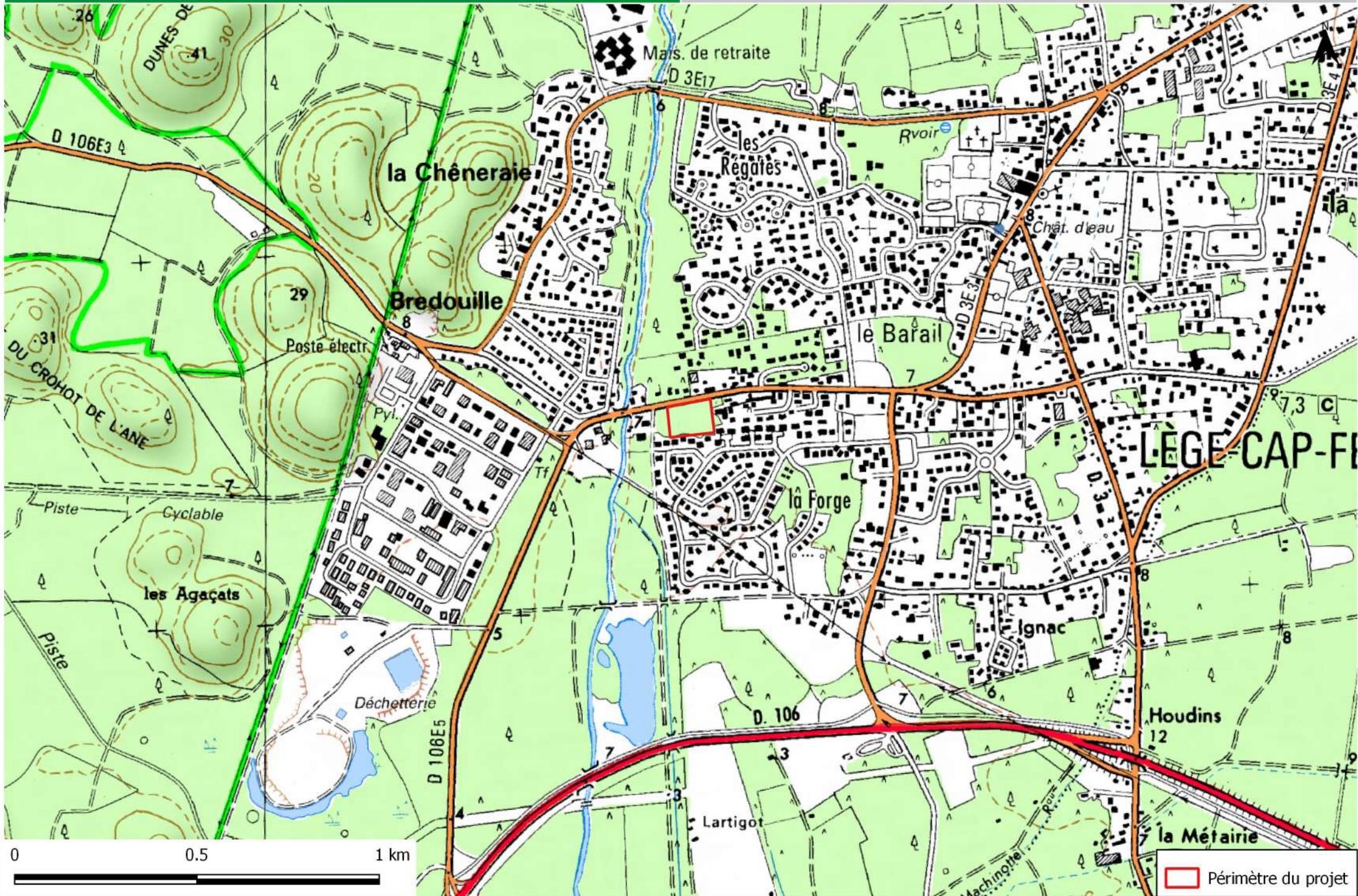
---

# Situation géographique

Projet d'aménagement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : IGN  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 24/02/2020

EnVolis  
Ingénierie - Environnement



---

## **II. PLAN CADASTRAL**

---

# Situation cadastrale

Projet d'aménagement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : cadastre.gouv.fr  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 24/02/2020



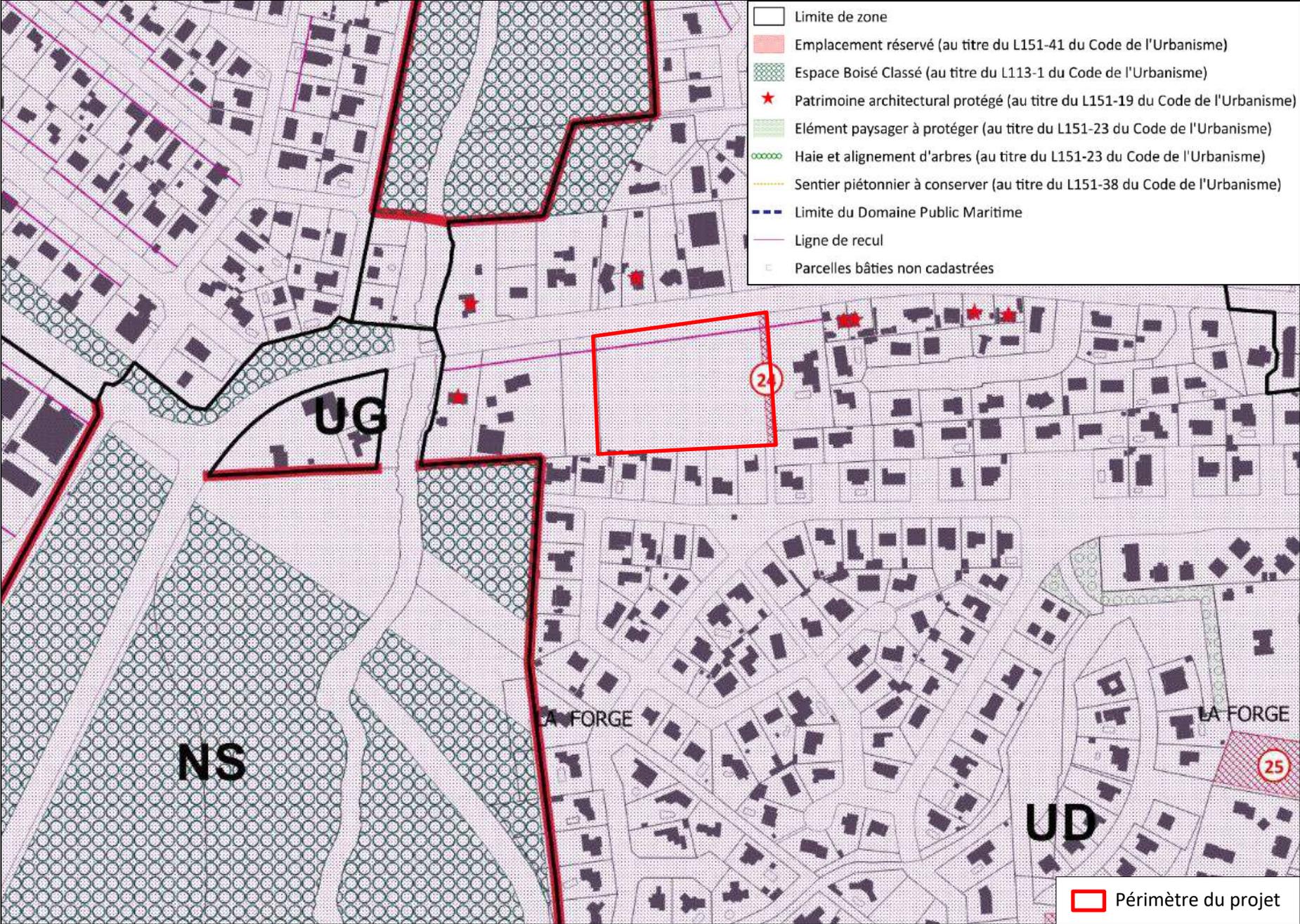
 Périètre du projet

---

### **III. EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU**

---

# EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE LA COMMUNE DE LEGE-CAP-FERRET



---

## **IV. PLAN DE COMPOSITION DU PROJET**

---



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Commune de **LEGE CAP FERRET**

# Projet de Lotissement

## " JAGUENAUD "

Cadastre: Section AR n°7

d'une contenance d'environ 1ha 01a 87ca.

# PLAN DE COMPOSITION

**Echelle: 1/400**

### LEGENDE:



Périmètre de l'opération: S= 10559m<sup>2</sup> environ  
à confirmer après bornage périphérique

Décomposition des surfaces du projet d'aménagement  
(dans le périmètre de l'opération):



Emplacement réservé à céder à la commune - S=367m<sup>2</sup> environ



Trottoirs en béton désactivé - S=127m<sup>2</sup> environ



Chaussée nouvelle et accès lots - S=687m<sup>2</sup> environ



Suralageurs engazonnées - S=355m<sup>2</sup> environ

### Maitre d'ouvrage:

**Madame Catherine JAGUENAUD**  
34 Allée de la Borde  
33450 SAINT SULPICE ET  
CAMEYRAC

### Géomètre Expert:

**Stéphane VIRY**  
21, Allée du Grand Houstau  
33 950 LEGE CAP-FERRET  
Tél : 05 57 70 47 44  
[stephane-viry84@orange.fr](mailto:stephane-viry84@orange.fr)

\* Le périmètre de l'opération devra faire l'objet d'un bornage et d'une reconnaissance contradictoire des limites avec les riverains.

\* Les coordonnées en X Y sont rattachées au système de projection RGF93-CC45 par GNSS.

\* Le nivellement en Z est rattaché au système NGF-IGN69.

L'authenticité de ce plan n'est garantie que par son cachet d'origine.

Dossier n°1119 33950 803

MODIFICATIONS Réf. Dessin: Lotissement JAGUENAUD.dwg

Indice	Dessin	Date	Objet de la modification
--------	--------	------	--------------------------

A	SV	12/12/2019	Première édition
---	----	------------	------------------

B			
---	--	--	--

C			
---	--	--	--

# PA.4

---

## **V. PLAN DES ABORDS DU PROJET**

---

# Plan des abords du projet

Projet d'aménagement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : Google satellite, OpenStreetMap  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 24/02/2020

**EnVolis**  
Ingénierie - Environnement



Boisements

Boisements

Tissu urbain  
résidentiel

Arrêt de bus

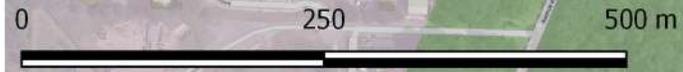
Tissu urbain à vocation  
industrielle, artisanale  
et commerciale

Tissu urbain  
résidentiel

Boisements

Canal des Etangs

Prairie



Plan d'eau

Boisements

 Périmètre du projet

---

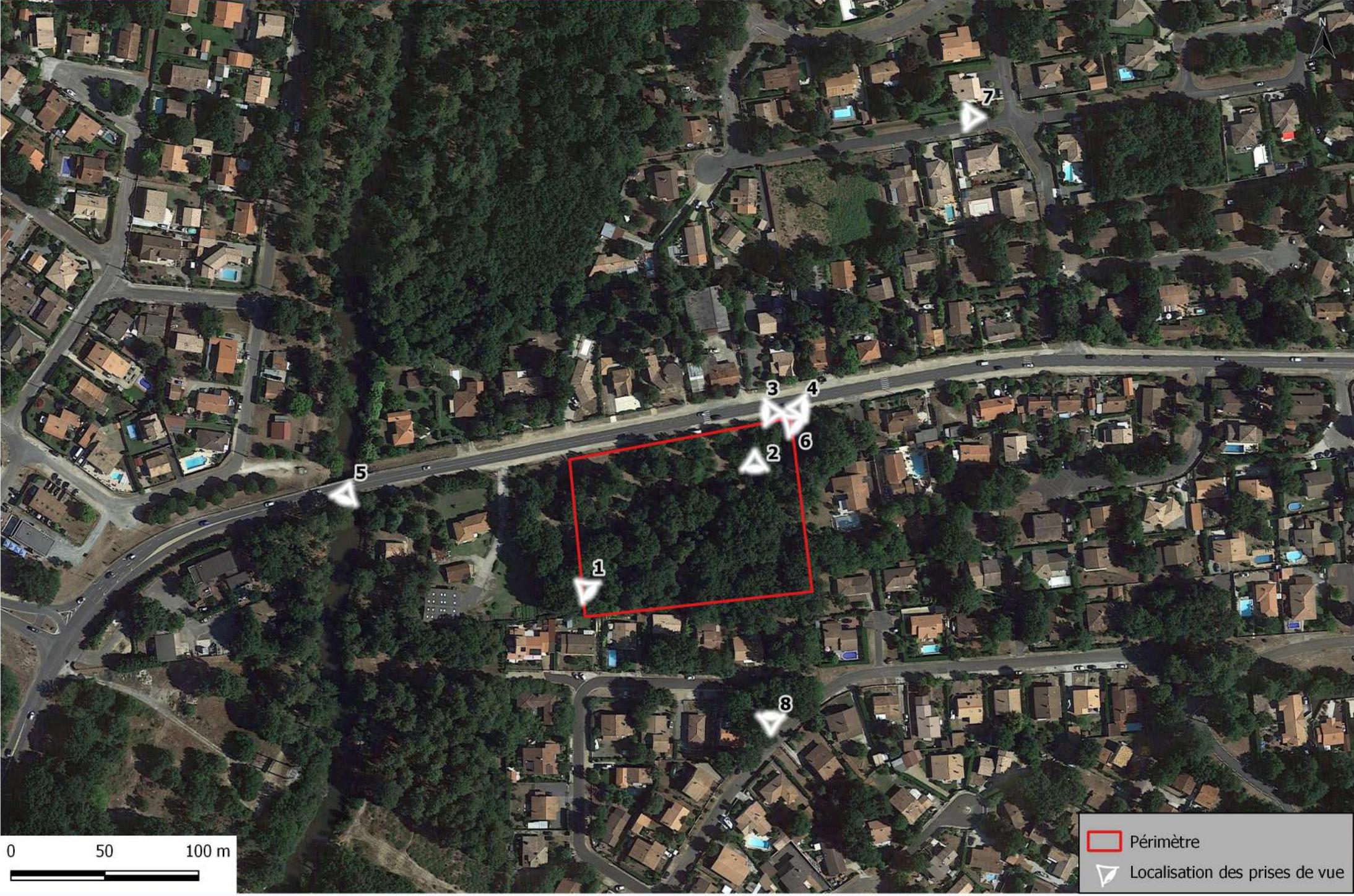
## **VI. PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ÉTUDE**

---

# Localisation des prises de vue

Projet d'aménagement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : Google satellite  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 24/02/2020



0 50 100 m

▭ Périmètre  
▼ Localisation des prises de vue

# PHOTOGRAPHIES DU SECTEUR PROJET

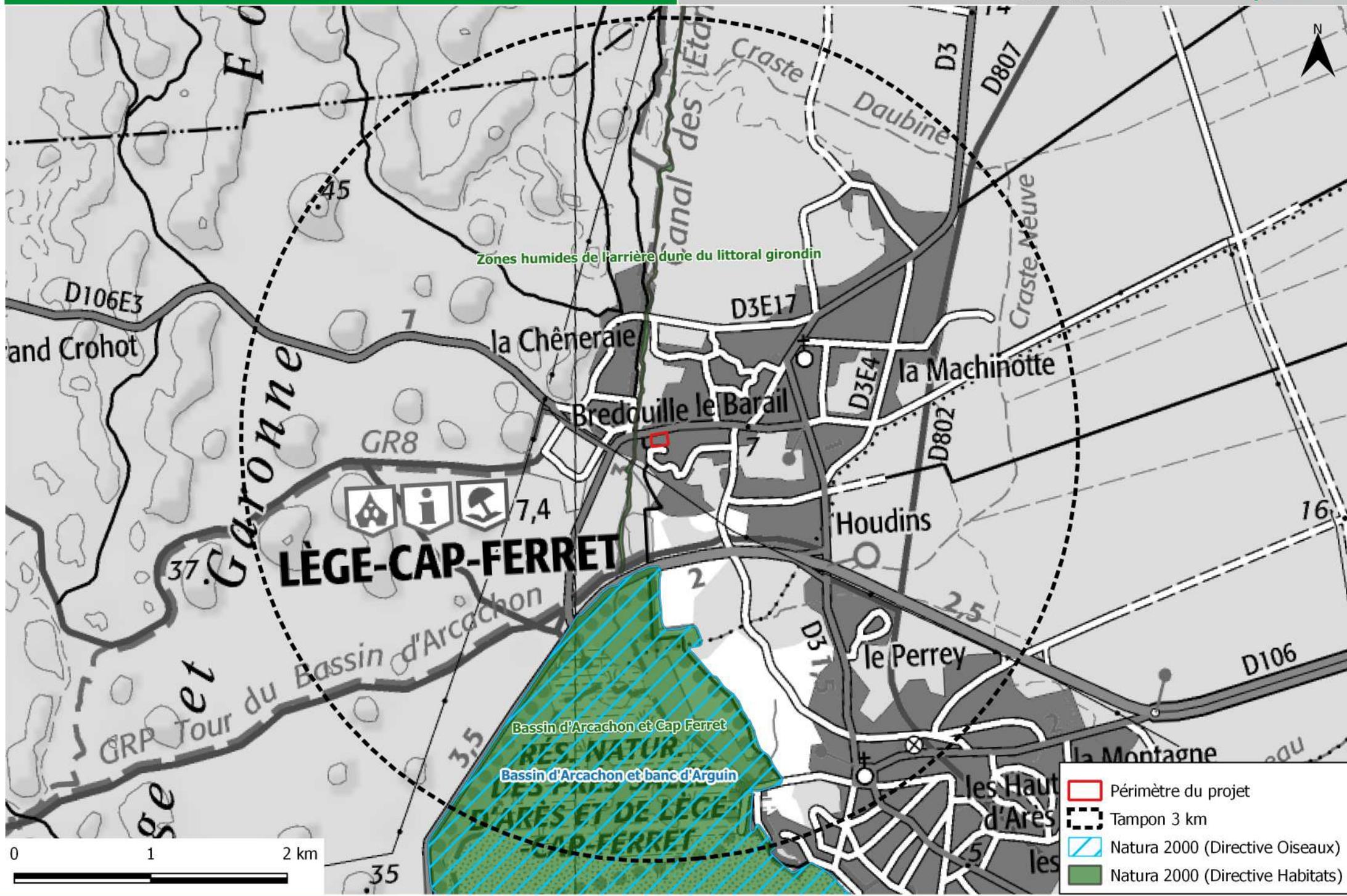
Datées du 4 décembre 2019



---

## **VII. LOCALISATION DES MILIEUX REMARQUABLES LES PLUS PROCHES**

---



Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin

**LÈGE-CAP-FERRET**

Bassin d'Arcachon et Cap Ferret

Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin

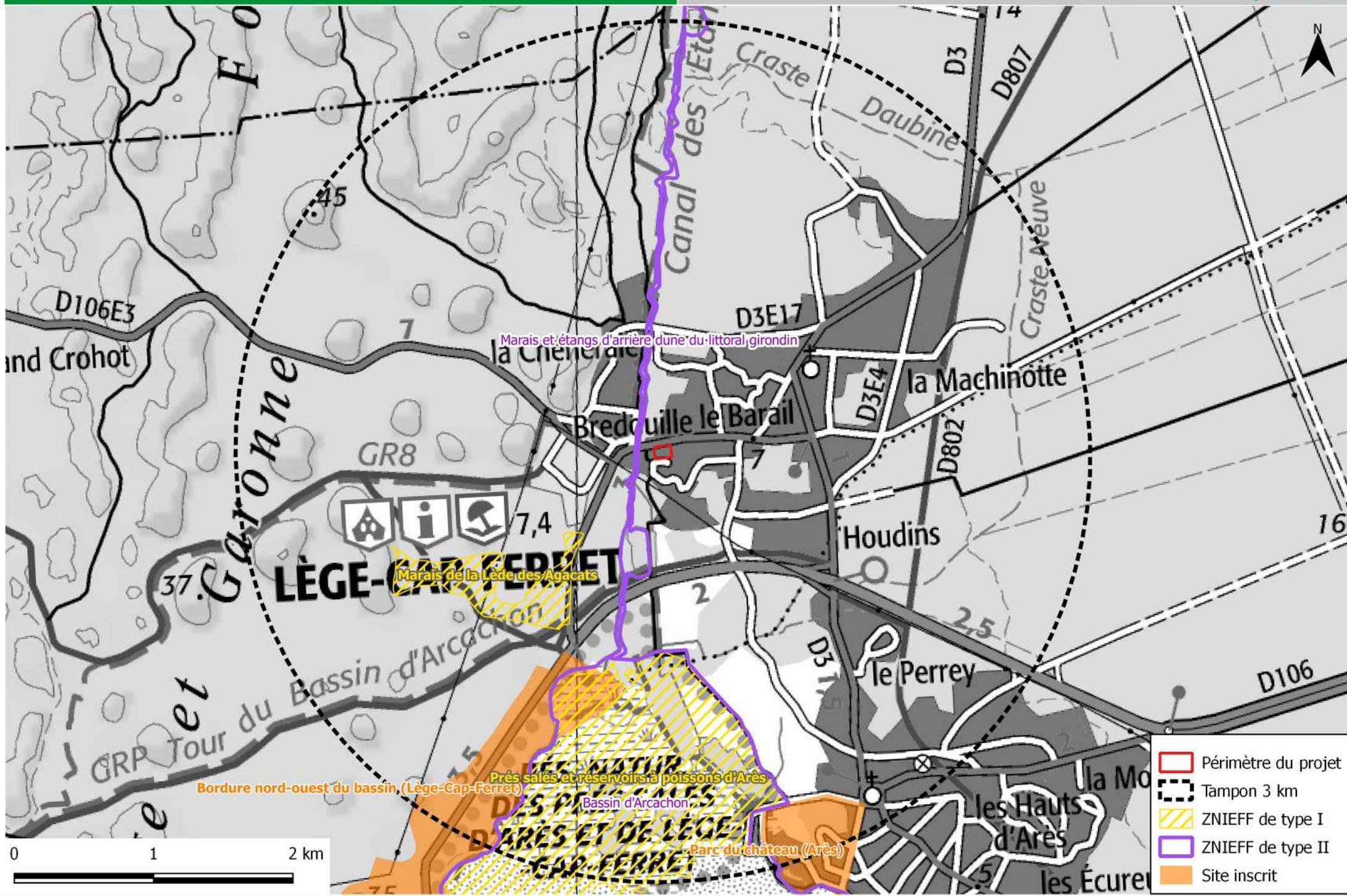
- Périmètre du projet
- Tampon 3 km
- Natura 2000 (Directive Oiseaux)
- Natura 2000 (Directive Habitats)

# ZNIEFF et sites inscrits

Projet de lotissement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : DREAL, IGN  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 02/12/2019

EnVolis  
Ingénierie - Environnement



- Périmètre du projet
- Tampon 3 km
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- Site inscrit

---

## **VIII. NOTICE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

---

# Notice d'incidence environnementale

---



Département de la Gironde (33)

Maîtres d'ouvrage : Mme Catherine JAGUENAUD

Commune : LEGE-CAP-FERRET

---

Projet de lotissement

---

Février 2020



**EnVolis**  
Ingénierie - Environnement

## SOMMAIRE

---

I.	Etat initial de l'environnement.....	5
1.	Synthèse du pré-diagnostic écologique.....	5
2.	Synthèse du diagnostic zones humides .....	16
3.	Synthèse de l'étude hydrogéologique.....	17
II.	Analyse des incidences du projet sur l'environnement.....	17

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

### **Figures :**

Figure 1 : Continuités écologiques à une échelle régionale (source : Atlas cartographique des continuités écologiques régionales – Aquitaine)..... 12

Figure 2 : Localisation des zones humides référencées par le SAGE Lacs médocains ..... 16

### **Tableaux :**

Tableau 1 : Synthèse de l'inventaire des habitats.....6

Tableau 2 : Habitats présents dans l'emprise projet et à ses abords .....6

Tableau 3 : Synthèse de l'inventaire de la flore.....8

Tableau 4 : Synthèse de l'inventaire des oiseaux.....8

Tableau 5 : Oiseaux évoluant sur site (inventaire de terrain) .....9

Tableau 6 : Synthèse des enjeux concernant les reptiles..... 10

Tableau 7 : Synthèse de l'inventaire des amphibiens ..... 10

Tableau 8 : Synthèse de l'inventaire des chiroptères..... 10

Tableau 9 : Synthèse de l'inventaire des mammifères (hors chiroptères)..... 11

Tableau 10 : Synthèse de l'inventaire des insectes ..... 11

Tableau 11 : Insectes évoluant sur site (inventaire de terrain)..... 12

Tableau 12 : Synthèse des enjeux écologique au droit de l'emprise projet (bibliographie et inventaires de terrain)..... 14

Tableau 13 : Analyse des incidences du projet sur l'environnement ..... 17

### **Planches :**

Planche 1 : Cartographie des habitats ..... 7

Planche 2 : Cartographie des continuités écologiques à l'échelle locale..... 13

Planche 3 : Cartographie des enjeux écologiques..... 15

Planche 4 : Cartographie localisant certaines mesures d'évitement et de réduction ..... 22

## PREAMBULE

---

Madame JAGUENAUD projette l'aménagement d'un lotissement au sein de la commune de LEGE-CAP-FERRET dans le département de la Gironde (33).

La surface globale à aménager s'élève à près de 10 559 m<sup>2</sup>.

En amont de l'aménagement, le maître d'ouvrage a souhaité caractériser les éventuels enjeux environnementaux au droit du projet et à ses alentours afin de répondre aux attentes de l'administration. Pour cela, des études de terrains ont été menées :

- Pré-diagnostic écologique ;
- Diagnostic zones humides ;
- Etude hydrogéologique.

La société ENVOLIS a été missionnée afin de prendre en charge la conduite de cette mission et cette note constitue une synthèse des enjeux relevés et une analyse des incidences environnementales du projet.

Cette notice présente ainsi l'état initial du site (inventaires et analyse des enjeux) et les mesures d'évitement et de réductions prévues pour amoindrir les incidences du projet.

## IDENTITE DU DEMANDEUR

---

Ce document est rédigé pour le compte de :

Pétitionnaire	Madame Catherine JAGUENAUD
Adresse	<del>XXXXXXXXXX</del> 33450 SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

## REDACTEUR DU DOCUMENT

---

Ce document a été rédigé par le bureau d'études ENVOLIS :



### **EURL ENVOLIS**

7, allée des Cabanes  
33470 GUJAN-MESTRAS  
Tél : 05 56 54 44 23  
[www.envolis.fr](http://www.envolis.fr)

*Etudes hydrogéologiques, assainissement autonome, forages, environnement, dossier défrichement, étude d'impact, dossiers Loi sur l'Eau, étude de faisabilité géothermie, prédiagnostic écologique.*

## I. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### I. SYNTHÈSE DU PRE-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Pour rappel, l'intégralité du pré-diagnostic écologique est présent au sein de l'annexe IX du dossier de demande d'examen au cas par cas. Cette partie est une synthèse du document.

Le bureau d'études Envolis a réalisé un inventaire écologique hivernal le 4 décembre 2019. Afin de compléter les données de terrain, un important travail bibliographique a été mené sur un périmètre élargi autour du projet.

#### a. Les zonages naturels remarquables (Natura 2000 et ZNIEFF)

L'emprise projet se situe en dehors de tout site Natura 2000 (ZSC ou ZPS) et de toute ZNIEFF. Les zonages remarquables les plus proche géographiquement concerne la ZNIEFF de type II « Marais et étangs d'arrière-dune du littoral girondin », et le site Natura 2000 (ZSC) « Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin » distants tous les deux de près de 0,1 km du projet.

#### b. Méthodologie générale des inventaires menés sur le terrain

Au préalable de tout inventaire mené sur le terrain, l'écologue en charge de la mission a consulté la bibliographie existante à l'échelle locale (base de données en ligne, atlas, demandes auprès d'associations naturalistes, etc.). Les données ainsi collectées ont permis de mettre en exergue les enjeux écologiques présents localement et d'accentuer les recherches sur les taxons concernés. L'inventaire de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques réels du site (sur la base d'un inventaire hivernal), à la fois au droit de l'emprise projet mais également à ses abords (périmètre d'étude élargi). L'ensemble des taxons couramment étudiés ont été prospectés (flore vasculaire, oiseaux, mammifères, etc.).

c. Les habitats

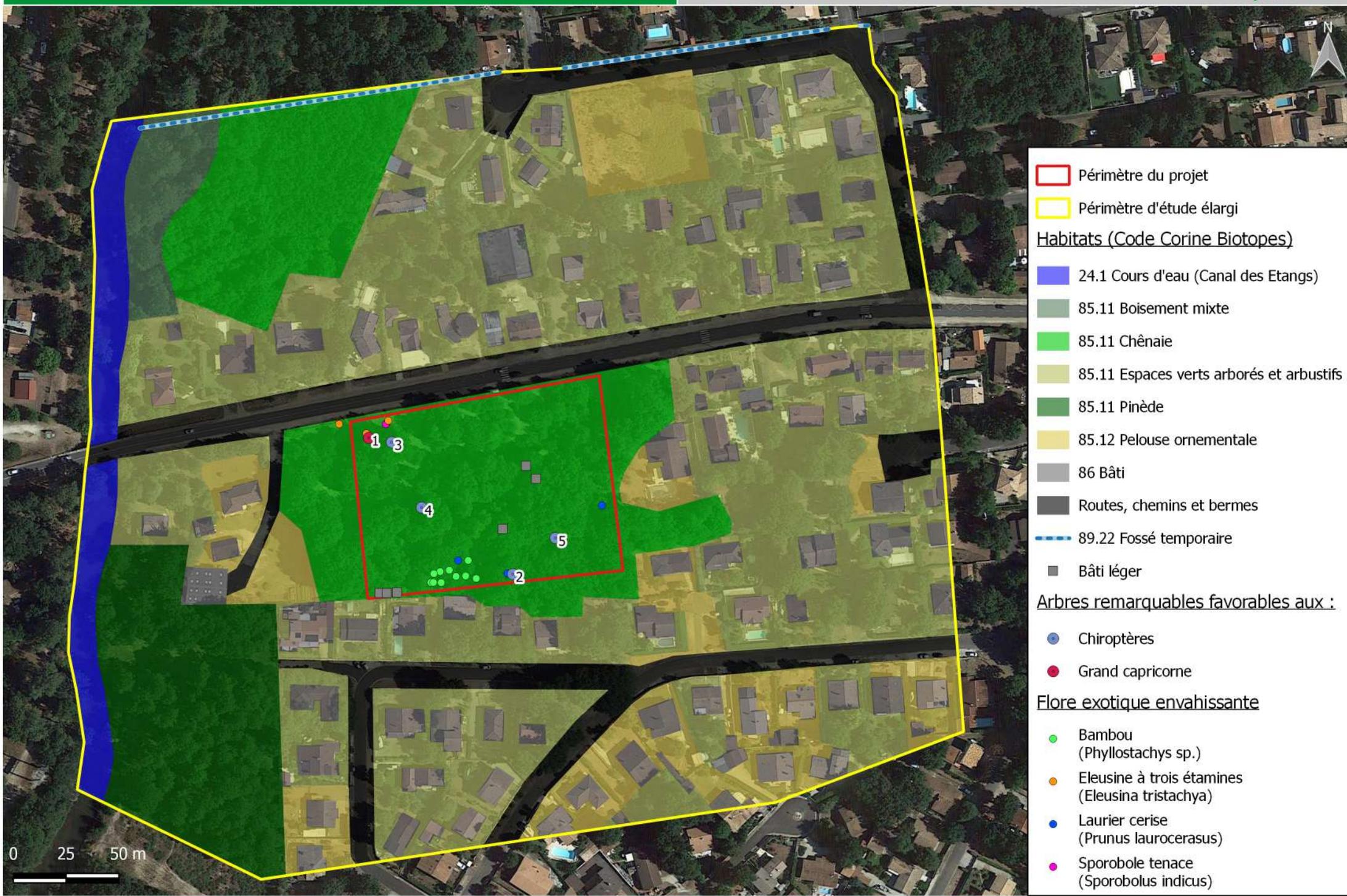
Tableau 1 : Synthèse de l'inventaire des habitats

**Méthodologie employée** : Les habitats ont été déterminés selon une approche phytosociologique en réalisant un inventaire floristique des différentes strates végétales. Un coefficient d'abondance/dominance est attribué à chaque espèce végétale. Les formations végétales ainsi délimitées ont été rattachées à un code de la nomenclature Corine Biotopes (Bissardon et al., 1997), EUNIS et à un code Natura 2000 lorsqu'il existe.

Indicateurs	Au sein de l'emprise projet	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux au sein de l'emprise projet
Nombre d'habitats	1	9	/
Nombre d'habitats d'intérêt communautaire	0	0	/
Nombre d'habitats à enjeu très fort	0	1	/
Nombre d'habitats à enjeu moyen	1	3	Chênaie (code CB 85.11)
Nombre d'habitats à enjeu faible	0	5	/

Tableau 2 : Habitats présents dans l'emprise projet et à ses abords

Nomenclature	Cod e CB	EUNIS	Code N2000	Raret é	Description	Etat de conservation	Principales espèces végétales	Dans projet	Enjeux
Cours d'eau (Canal des Étangs)	24.1	C2.3	/	AC	Cours d'eau pérenne à débit important au jour de l'étude	Bon	Niveau d'eau et période ne permettant pas d'inventorier la flore du cours d'eau		Très fort
Boisement mixte	85.11	G5.5	/	C	Boisement de parc péri-urbain à Pin maritime et à Chêne pédonculé	Moyen	<i>Quercus robur, Pinus pinaster, Pteridium aquilinum, Hedera helix, etc.</i>		Moyen
Chênaie	85.11	G5.3	/	C	Boisement de parc péri-urbain à Chêne pédonculé	Moyen	<i>Quercus robur, Arbutus unedo, Holcus mollis, Hedera helix, Erodium cicutarium, etc.</i>	X	Moyen
Espaces verts arborés et arbustifs	85.11	G5.5	/	CC	Petits bosquets, alignements d'arbres, et arbres des jardins privés.	Moyen			Moyen
Pinède	85.11	G5.4	/	CC	Boisement de parc péri-urbain à Pin maritime	Moyen	<i>Pinus pinaster, Pteridium aquilinum, Quercus robur, Ericacées, etc.</i>		Faible
Pelouse ornementale	85.12	E2.64	/	CC	Habitat herbacé des parcs et jardins sur substrat siliceux géré par tonte récurrente	Moyen	<i>Festuca gr.ovina, Bellis perennis, Plantago lanceolata, Plantago coronopus, etc.</i>		Faible
Bâti	86	J1.2	/	CC	Éléments bâtis (logements et bâtiments annexes)	Bon	/		Faible
Bâti léger	/	J1.5	/	CC	Cabanons en bois (douches et toilettes de camping) abandonnés	Moyen	/	X	Faible
Fossé temporaire	89.22	J5.4	/	CC	Fossé à écoulement intermittent. Végétation peu caractéristique d'un milieu hygrophile.	Moyen	<i>Dactylis glomerata, Ranunculus repens, etc.</i>		Faible



- Périmètre du projet
- Périmètre d'étude élargi
- Habitats (Code Corine Biotopes)**
- 24.1 Cours d'eau (Canal des Etangs)
- 85.11 Boisement mixte
- 85.11 Chênaie
- 85.11 Espaces verts arborés et arbustifs
- 85.11 Pinède
- 85.12 Pelouse ornementale
- 86 Bâti
- Routes, chemins et bermes
- 89.22 Fossé temporaire
- Bâti léger
- Arbres remarquables favorables aux :**
- Chiroptères
- Grand capricorne
- Flore exotique envahissante**
- Bambou (Phyllostachys sp.)
- Eleusine à trois étamines (Eleusina tristachya)
- Laurier cerise (Prunus laurocerasus)
- Sporobole tenace (Sporobolus indicus)

d. [La flore](#)

Tableau 3 : Synthèse de l'inventaire de la flore

**Méthodologie employée :** La flore a été relevée en parallèle de la description des habitats. L'inventaire est mené via la réalisation de transects au travers de la zone d'étude en relevant toutes les espèces rencontrées. Les espèces montrant un enjeu particulier (patrimonial ou invasif) sont relevées par pointage GPS. Les espèces difficiles d'identification sur le terrain ont été collectées ou prise en photo afin d'être identifiées au bureau à l'aide d'une loupe binoculaire et d'ouvrages spécialisés (fiores).

Indicateurs	Au sein de l'emprise projet	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux au sein de l'emprise projet
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	0	0	/
Nombre d'espèces protégées	0	0	/
Nombre d'espèces sur Liste Rouge	0	0	/
Nombre d'espèces exotiques envahissantes potentielle ou avérée	4	4	Bambou, Eleusine à trois étamines, Laurier cerise et Sporobole tenace

Aucune espèce floristique ne présente d'intérêt particulier. L'enjeu floristique peut-être considéré comme faible au sein de l'emprise projet. Il est à noter la présence de 4 EEE au sein de l'emprise projet. Par ailleurs les recherches bibliographiques ne mettent pas en avant un intérêt patrimonial pour la flore au droit de l'emprise projet.

e. [Les oiseaux](#)

Tableau 4 : Synthèse de l'inventaire des oiseaux

**Méthodologie employée :** L'inventaire des oiseaux s'est effectué via des points d'écoute, des écoutes itinérantes, et des inspections à vue (jumelles). Le statut des espèces sur site a été attribué en fonction du comportement des individus observés et des habitats favorables disponibles sur site.

Indicateurs	Au sein de la zone d'étude (espèces mobiles)	Remarques sur les enjeux
Nombre d'espèces	15	Espèces très communes
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	0	/
Nombre d'espèces protégées	8	/

Nombre d'espèces sur Liste Rouge nationale	0	/
Nombre d'espèce à enjeu dans l'emprise projet	Aucune (enjeu faible à assez faible pour toutes les espèces inventoriées sur le terrain)	/
Enjeu potentiel d'après la bibliographie	Présence potentielle de Fringillidés classés VU sur Liste rouge (enjeu moyen)	Verdier d'Europe, Serin cini, Bouvreuil pivoine et Chardonneret élégant pouvant utiliser les strates arbustives et arborées du site. (données issues de la bibliographie)

Tableau 5 : Oiseaux évoluant sur site (inventaire de terrain)

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Statut dans l'emprise	Enjeu
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	/	/	Art. 3	LC	Divers milieu ouverts	/	/	Assez faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Chênaie	H	Faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec cavités pour nicher (arbres, bâtiments)	Arbres à cavités	H	Faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	/	/	/	LC	Divers boisements	Chênaie	H	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	/	/	LC	Boisements (surtout lisières), haies, parcs arborés, etc.	Chênaie	H	Faible
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc.	Chênaie	H	Assez faible
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	/	/	Art. 3	LC	Boisements et parcs arborés feuillus avec cavités	Chênaie	H	Assez faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	/	Art. 3	LC	Boisements et parcs arborés feuillus avec cavités	Chênaie	H	Assez faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	/	Art. 3	LC	Anthropique (bâtiments surtout)	/	/	Assez faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Chênaie	H	Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Chênaie	H	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc.	Chênaie	H	Assez faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc. (strate arbustive surtout)	Chênaie	H	Assez faible
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc. avec arbres à cavités	Chênaie	H	Assez faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	/	/	/	LC	Parcs arborés, haies en milieu urbain	Chênaie	H	Faible

f. [Les reptiles](#)

*Tableau 6 : Synthèse des enjeux concernant les reptiles*

**Méthodologie employée** : Aucun inventaire des reptiles n'a été mené (période hivernale peu propice à leur observation). L'analyse des enjeux porte donc sur les données bibliographiques disponibles à l'échelle locale.

La bibliographie fait état de 3 espèces de reptiles qui pourraient évoluer au sein de l'emprise projet : le Lézard des murailles, la Couleuvre d'Esculape et l'Orvet fragile. Cette dernière espèce est classée VU sur liste rouge régionale ; un enjeu moyen est donc attribué à ce groupe sur l'emprise projet. Toutefois l'enclavement urbain du site projet amène à nuancer cet enjeu, mais par précaution et en l'absence d'inventaire attestant du contraire, ces espèces sont considérées dans l'analyse des enjeux finale.

g. [Les amphibiens](#)

*Tableau 7 : Synthèse de l'inventaire des amphibiens*

**Méthodologie employée** : Aucun inventaire des amphibiens n'a été mené (mois de décembre peu propice à leur observation). L'analyse des enjeux porte donc sur les données bibliographiques disponibles à l'échelle locale.

La bibliographie fait état de 4 espèces d'amphibiens qui pourraient évoluer au sein de l'emprise projet (habitat de repos) : le Triton palmé, la Grenouille agile, le Crapaud épineux et le Triton marbré. Cette dernière espèce est classée NT sur liste rouge nationale ; un enjeu moyen est donc attribué à ce groupe sur l'emprise projet. Toutefois l'enclavement urbain du site projet amène à nuancer cet enjeu, mais par précaution et en l'absence d'inventaire attestant du contraire, ces espèces sont considérées dans l'analyse des enjeux finale.

h. [Les chiroptères](#)

*Tableau 8 : Synthèse de l'inventaire des chiroptères*

**Méthodologie employée** : Aucun inventaire des chiroptères n'a été mené (mois de décembre peu propice à leur observation). L'analyse des enjeux porte donc sur les données bibliographiques disponibles à l'échelle locale.

La bibliographie fait état de 4 espèces de chiroptères qui pourraient giter au sein de 4 arbres au sein de l'emprise projet : le Murin de Daubenton, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune et la Sérotine commune ; un enjeu assez fort est donc attribué aux potentiels arbre gîte dans l'emprise projet. Toutefois l'enclavement urbain du site projet amène à nuancer cet enjeu, mais par précaution et en l'absence d'inventaire attestant du contraire, ces espèces sont considérées dans l'analyse des enjeux finale.

i. [Les mammifères \(hors chiroptères\)](#)

Tableau 9 : Synthèse de l'inventaire des mammifères (hors chiroptères)

**Méthodologie employée** : L'inventaire des mammifères s'est effectué principalement via la recherche de traces et indices (fèces, empreintes, etc.) et aussi via des observations directes d'individus.

Les inventaires de terrain n'ont pas mis en exergue la présence de mammifères. Les données bibliographiques ne mettent pas en avant d'enjeu particulier concernant les mammifères sur site.

j. [Les insectes](#)

Tableau 10 : Synthèse de l'inventaire des insectes

**Méthodologie employée** : L'inventaire des insectes n'est pas optimal en période hivernal. Seules les traces de coléoptères saproxyliques ont été activement recherchés via les traces qu'ils laissent sur les arbres qu'ils utilisent comme habitat.

Indicateurs	Au sein de la zone d'étude (espèces mobiles)	Remarques sur les enjeux
Nombre d'espèces de lépidoptères	0	/
Nombre d'espèces d'odonates	0	/
Nombre d'espèces de coléoptères patrimoniaux	1	Grand capricorne : espèce très commune localement (Moitié sud de la France)
Nombre d'espèces d'orthoptères	0	/
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	1	Grand capricorne
Nombre d'espèces protégées	1	Grand capricorne
Nombre d'espèces sur Liste Rouge	1	Grand capricorne (NT à l'échelle européenne, LC en France)
Nombre d'espèces à enjeu dans l'emprise projet	1	Un arbre présentant des traces de Grand capricorne a été observé dans l'emprise projet, un enjeu moyen le caractérise.
Enjeu potentiel d'après la bibliographie	Présence potentielle d'un orthoptère à enjeu moyen qui pourrait évoluer dans le feuillage des chênes	Le Méconème scutigère, <i>Cyrtaspis scutata</i> .

Tableau 11 : Insectes évoluant sur site (inventaire de terrain)

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Enjeux
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	An II/IV	X	Art.2	/	/	Chênes avec blessures ou anfractuosités	I Chêne présentant des trous d'émergence	Moyen

**k. Les continuités écologiques**

A une échelle régionale, le projet s'insère dans une zone urbanisée supérieure à 5 ha en continuité de la matrice urbaine du bourg (continuités écologiques fragmentées). Par ailleurs le site projet s'insère à proximité de corridors et de réservoir de biodiversité important : Canal des étangs, zones humides d'arrière-dune et milieux dunaires. Toutefois le site projet ne présente pas de liens écologiques avec ce type de milieux.

A une échelle plus locale, le projet s'insère au sein du tissu urbain et au sud d'un axe routier structurant à l'échelle communale (éléments fragmentant). Le site projet constitue en lui-même un patch boisé au sein de la trame urbaine participant à une continuité écologique boisée sous-forme de pas japonais. Cette continuité écologique n'est toutefois efficace que pour la petite faune (oiseaux notamment) puisque les clôtures autour du terrain rendent le site peu perméable pour le reste de la faune. Aussi l'enclavement urbain du terrain projet rend le boisement peu favorable à des espèces farouches.

Les continuités écologiques à l'échelle locale sont celles identifiées à l'échelle régionale : couloirs boisés et aquatiques (canal des étangs) selon un axe Nord-Sud

En synthèse, la situation du projet se trouve plutôt en retrait des corridors écologiques principaux. Le projet en tant que tel ne remet pas en cause les continuités écologiques à une échelle locale. L'enjeu des continuités écologiques au droit du projet peut être considéré comme assez faible au regard de l'enclavement urbain du terrain (peu perméable à la faune et source de dérangement).

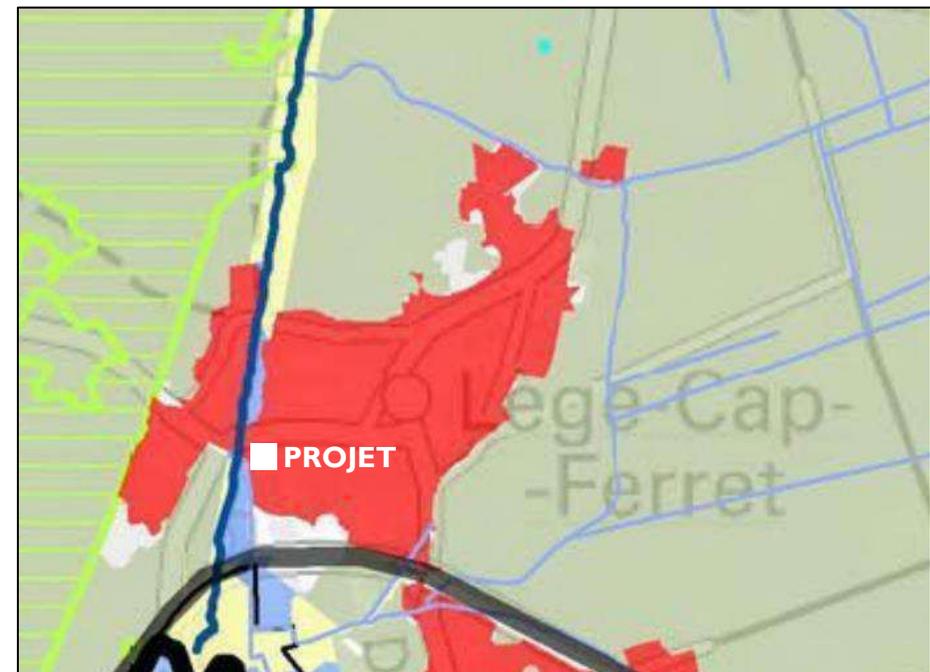


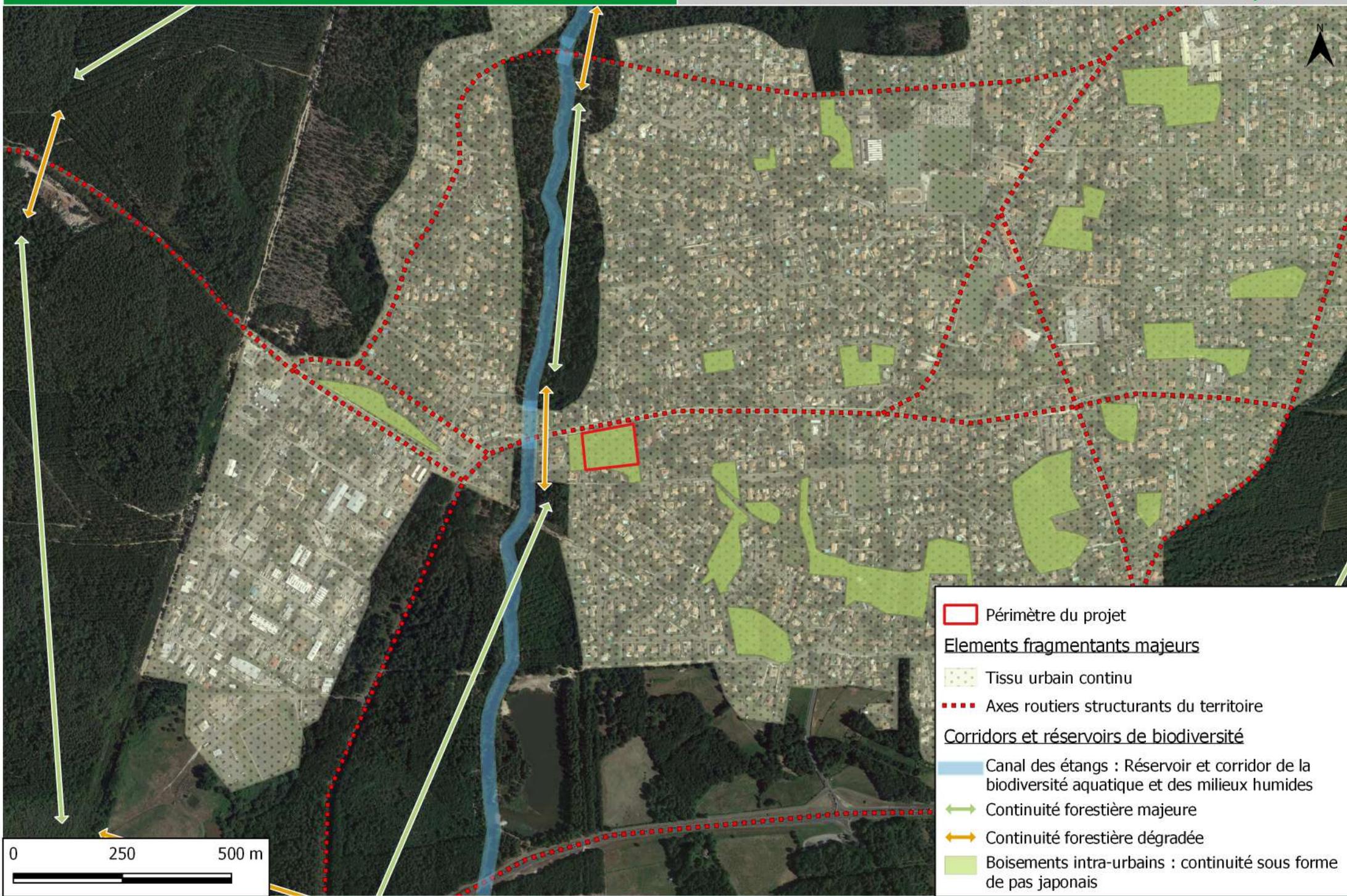
Figure 1 : Continuités écologiques à une échelle régionale (source : Atlas cartographique des continuités écologiques régionales – Aquitaine)

# Cartographie des continuités écologiques

Projet d'aménagement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : Google satellite  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 24/02/2020

EnVolis  
Ingénierie - Environnement



- Périmètre du projet
- Elements fragmentants majeurs**
- Tissu urbain continu
- Axes routiers structurants du territoire
- Corridors et réservoirs de biodiversité**
- Canal des étangs : Réservoir et corridor de la biodiversité aquatique et des milieux humides
- Continuité forestière majeure
- Continuité forestière dégradée
- Boisements intra-urbains : continuité sous forme de pas japonais



### I. Bilan des enjeux écologiques

En résumé, après croisement des habitats et de leur fonction pour les différents taxons, les enjeux écologiques au droit de l'emprise projet peuvent se synthétiser de la manière suivante :

*Tableau 12 : Synthèse des enjeux écologiques au droit de l'emprise projet (bibliographie et inventaires de terrain)*

Habitat	Enjeu habitat	Bibliographie		Inventaire de terrain (à la suite du passage du 4 décembre 2019)								
		Enjeu flore	Enjeu faune	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu Insectes	Enjeu écologique	
Cours d'eau (Canal des Étangs)	Très fort	Moyen	Très fort (Vison d'Europe)	Non évalué	Assez faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Très fort
Boisement mixte	Moyen	Faible	Moyen (Triton marbré et Fringillidés)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen
Chênaie	Moyen	Faible	Moyen (Triton marbré et Fringillidés)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen
Espaces verts arborés et arbustifs	Moyen	Faible	Moyen (Triton marbré et Fringillidés)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen
Pinède	Faible	Faible	Moyen (Triton marbré et Fringillidés)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen
Pelouse ornementale	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Assez faible
Bâti	Faible	Nul	Assez faible	Nul	Assez faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Assez faible
Bâti léger	Faible	Nul	Faible	Nul	Faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Faible
Fossé temporaire	Faible	Assez faible	Moyen (Triton marbré)	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen
Arbre favorable au Grand capricorne	Assez faible	Faible	Moyen	Faible	/	/	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen	Moyen
Arbre favorable aux chiroptères	Assez faible	Faible	Assez fort (chiroptères)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Assez fort
Enjeu milieux naturels remarquables (Natura 2000/ZNIEFF)		Assez faible : site assez proche des zonages mais sans lien écologique avec ceux-ci										
Enjeu continuités écologiques (TVB)		Assez faible : Emprise projet située au sein de la matrice urbaine et boisement projet peu connecté aux autres (pas japonais dégradé par les clôtures)										

# Cartographie des enjeux écologiques

Projet de lotissement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : Google satellite  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 13/12/2019

EnVolis  
Ingénierie - Environnement



- Périmètre du projet
- Périmètre d'étude élargi
- Enjeux écologiques**
- Très fort
- Assez faible
- Moyen
- Fossé à enjeu moyen
- Arbre à enjeu assez fort (chiroptères)
- Arbre à enjeu moyen (Grand capricorne)
- Bâti léger à enjeu faible
- Flore exotique envahissante

## 2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

D'après les données bibliographiques (Zones humides d'importance majeure, Zones humides du SDAGE Adour-Garonne et du SAGE Lacs médocains : aucune zone humide n'est présente au droit du périmètre projet. La zone humide référencée la plus proche se situe au niveau du Canal des étangs à l'Ouest du projet.



Figure 2 : Localisation des zones humides référencées par le SAGE Lacs médocains

Un diagnostic de délimitation réglementaire des zones humides (critère flore et pédologie) a été effectué par Envolis révélant l'absence de zone humide au droit de l'emprise projet. La végétation correspond à une chênaie de parc avec un sous-bois mésophile (Arbousier, Houlque molle, etc.). Les sols sont eux de nature sableuse et ne présentent pas de traces d'hydromorphie à des niveaux caractéristiques de zone humide. 5 sondages ont été réalisées en période proche des hautes eaux et le niveau de nappe relevé le 4 décembre 2019 était situé entre 1,10 m/TN et 1,40 m/TN selon les sondages.

### 3. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE

Une étude hydrogéologique a été menée également le 4 décembre 2019 par le bureau d'étude Envolis. Les investigations de terrain ont mis en exergue les points suivants :

- Sols sableux d'une granulométrie moyenne ;
- Valeurs de perméabilité des sols bonnes : entre  $7,6 \cdot 10^{-5}$  et  $1,1 \cdot 10^{-4}$  m/s ;
- Niveau de nappe au jour de l'étude situé entre 1,10 et plus de 1,40 m/TN (période de hautes eaux)
- Niveau des plus hautes eaux estimé entre 0,80 et 1,00 m/TN.

En synthèse, la perméabilité des sols est favorable à une infiltration des eaux pluviales du projet. Le niveau des plus hautes eaux doit tout de même être pris en compte pour caler la profondeur maximale de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la nature perméable des sols et la proximité de la nappe rend cette dernière vulnérable aux pollutions.

## II. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans cette partie est repris l'ensemble des enjeux identifiés dans l'état initial. Ces enjeux sont mis en vis-à-vis avec les caractéristiques du projet et les mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en place pour amoindrir les incidences du projet sur l'environnement.

Tableau 13 : Analyse des incidences du projet sur l'environnement

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après abattement des mesures correctives
Zonages naturels remarquables ENJEUX ASSEZ FAIBLES	Faibles : destruction d'un chêne abritant le Grand capricorne. Reste du terrain sans lien écologique avec les zonages	Evitement dans les espaces verts de l'arbre présentant des traces de Grand capricorne	Infiltration des eaux pluviales : pas d'incidence sur le réseau hydrographique (canal des étangs).	Négligeables
Continuités écologiques : Terrain présentant un boisement de parc clôturé et enclavé au sein de la matrice urbaine ENJEUX ASSEZ FAIBLES	Assez faibles : Imperméabilisation et destruction d'un patch boisé urbain.	Evitement des chênes à enjeux (Grand capricorne et chiroptères). Conservation d'un maximum d'arbres au droit des lots privés (adaptation des zones aedificandi, conformément au règlement du PLU). Mise en place de clôture perméable à la faune en limite de lots améliorant les continuités pour la petite et moyenne faune.	/	Négligeables

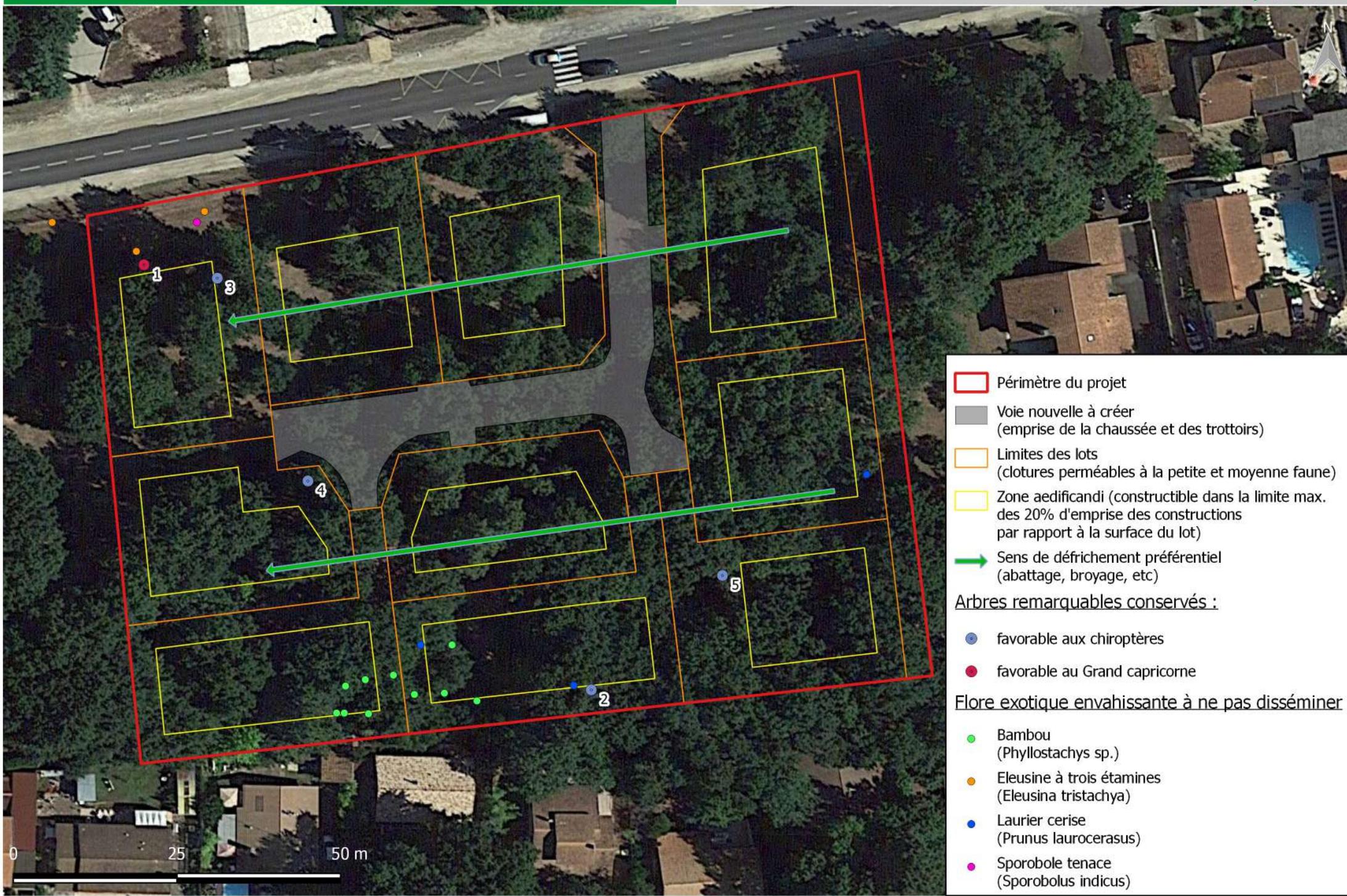
Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après abatement des mesures correctives
Habitats : ENJEUX MOYENS	Assez faibles : Destruction d'un boisement de chêne d'environ 1 ha, essence minoritaire dans le contexte des Landes de Gascogne	Evitement des chênes à enjeux (Grand capricorne et chiroptères) et conservation d'un maximum d'arbres au droit des lots privés (adaptation des zones aedificandi, conformément au règlement du PLU).	Règlement d'urbanisme limitant l'emprise des futures constructions à 20% de la surface des lots : limitation de l'imperméabilisation des sols et de la destruction de la végétation.	Faibles
Flore : ENJEUX FAIBLES	Faibles : destruction ou altération d'espèces floristiques communes à très communes sans enjeu de conservation préoccupant	Mesures d'évitement identiques à celle-ci-dessus (Habitats)  Les plantations futures au sein des espaces verts seront réalisées en évitant les essences exogènes envahissantes et allergènes.  Les apports de matériaux en phase chantier seront vérifiés et la provenance devra être connue pour éviter l'apport d'espèces exotiques envahissantes.  Les terres éventuellement excavées et exportées ex-situ (phase chantier) seront traitées dans des filières adaptées (présence de graines d'espèces exotiques envahissantes).	Mesures de réduction identiques à celle-ci-dessus (Habitats)  Les espaces verts communs enherbés (abords de voirie) seront gérés de manière différenciée et sans apports de produits phytosanitaires polluants	Négligeables
Oiseaux : Présence potentielle d'espèces nicheuses (bibliographie) à ENJEUX MOYENS (Verdier d'Europe, Serin cini, Chardonneret élégant etc.)	Faibles : destruction ou altération d'habitats d'espèces d'oiseaux communes à très communes bénéficiant d'habitat de repli à proximité immédiate du projet. Destruction d'individus (nichées)	Evitement d'une large partie de la strate arborée au sein des espaces verts. Par ailleurs les espèces d'oiseaux en cause s'accrochent très bien des boisements de parc et jardins (anthropophiles).	Défrichage réalisé en dehors des périodes de reproduction des oiseaux (pas de destruction d'individus peu mobiles)  Le défrichage s'effectuera de manière à laisser la faune rejoindre les milieux naturels attenants (défrichage rabattant les individus vers l'Ouest : canal des étangs)	Négligeables

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après abatement des mesures correctives
<p>Mammifères : Présence potentielle d'après la bibliographie d'espèces communes à très communes</p> <p><b>ENJEUX FAIBLES</b></p>	<p>Faibles : destruction ou altération d'habitats d'espèces communes à très communes sans enjeu de conservation préoccupant</p>	<p>Evitement d'une large partie de la strate arborée au sein des espaces verts (habitat de certains mammifères).</p>	<p>Défrichement réalisé en dehors des périodes de reproduction des mammifères (pas de destruction d'individus peu mobiles)</p> <p>Mise en place de clôtures inter-parcellaires perméables à la petite et à la moyenne faune</p> <p>Le défrichement s'effectuera de manière à laisser la faune rejoindre les milieux naturels attenants (défrichement rabattant les individus vers l'Ouest : canal des étangs)</p>	<p>Négligeables</p>
<p>Chiroptères : Présences potentielle (bibliographie) d'espèces à <b>ENJEUX ASSEZ FORTS</b></p> <p>Enjeux liés à la conservation d'arbres gîtes potentiels</p>	<p>Assez forte : Destruction de 4 arbres gîtes potentiels</p>	<p>Evitement des 4 arbres gîtes potentiels au sein des espaces verts. Protection des arbres en phase chantier</p>	<p>Conservation au sein des espaces verts d'arbres favorables à la chasse des chiroptères</p>	<p>Faibles : conservation des arbres gîtes potentiels et pollution lumineuse ajoutée négligeable au regard de l'enclavement urbain du projet.</p>

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après abatement des mesures correctives
<p>Reptiles : Présence potentielle de l'Orvet fragile (bibliographie)</p> <p><b>ENJEUX MOYENS</b></p>	<p>Faibles : destruction ou altération d'habitats d'espèces de reptiles bénéficiant d'habitat de repli à proximité immédiate du projet. Destruction d'individus</p>	<p>Conservation d'une large part de la végétation existante.</p>	<p>Défrichage réalisé en dehors des périodes de reproduction des reptiles</p> <p>L'éclaircissement des milieux via la création d'une opération de logement pourra se révéler positif pour les reptiles affectant les milieux ouverts et/ou artificiels</p> <p>Absence de dépôt de gravats prolongés en phase chantier afin d'éviter d'attirer les reptiles sur le chantier (habitat refuge)</p> <p>Le défrichage s'effectuera de manière à laisser la faune rejoindre les milieux naturels attenants</p>	<p>Négligeables</p>
<p>Amphibiens : Présence d'espèces communes à très communes. <b>ENJEUX MOYENS</b> lié à la présence potentielle du Triton marbré (habitat de repos : boisements)</p> <p>L'enclavement urbain du site projet et son éloignement des fossés en eau (zone de reproduction potentielle) rend la probabilité de présence de l'espèce moyenne.</p>	<p>Faibles : Destruction/altération d'habitats de reproduction d'une espèce commune localement mais classée quasi-menacée à l'échelle nationale</p>	<p>Conservation d'une large part de la végétation existante.</p>	<p>Mise en place de clôtures inter-parcellaires perméables à la petite et à la moyenne faune</p> <p>Le défrichage s'effectuera de manière à laisser la faune rejoindre les milieux naturels attenants</p>	<p>Faibles : conservation de milieux de repos fonctionnels pour la population d'amphibiens potentiellement présente localement</p>

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après abatement des mesures correctives
Insectes : Présence d'espèces communes à très communes, mais présence d'un arbre présentant des traces de Grand capricorne <b>ENJEUX MOYENS</b>	Faibles : Destruction d'un arbre favorable au Grand capricorne, espèce commune et non menacée à l'échelle locale (mais toutefois protégée). Présence d'habitats de repli favorables à l'échelle locale	Evitement de l'arbre favorable au Grand capricorne au sein des espaces verts. Protection de l'arbre en phase chantier.	Conservation au sein des espaces verts de milieux arborés utilisable par l'entomofaune (notamment le Méconème scutigère référencé dans la bibliographie).  Le défrichement s'effectuera de manière à laisser la faune rejoindre les milieux naturels attenants	Négligeables
Zones humides : Absence de zones humides dans l'emprise projet : <b>ENJEUX NULS</b>	Aucune	/	/	Aucune
Vulnérabilité de la nappe : <b>ENJEUX ASSEZ FORTS</b> liés à la perméabilité du sol et à la proximité de la nappe par rapport au terrain naturel	Moyennes : dépôt de produits polluants au sol rentrant en contact avec les eaux souterraines. Rabattement de nappe lié à la pose des réseaux en période de hautes eaux	Tous les matériaux susceptibles d'avoir une incidence sur l'intégrité chimique de la nappe seront être confinés au sein d'aires étanches  Les espaces verts seront gérés sans utilisation de produits phytosanitaires	Mise en place des réseaux souterrains (AEP, EU, téléphone, etc.) en dehors des périodes de hautes eaux afin de limiter ou s'affranchir d'un rabattement de nappe	Négligeables
Gestion hydraulique des eaux pluviales : <b>MOYENS</b> liés à la l'imperméabilisation d'une partie du terrain favorisant le ruissellement, bien que limité sur un sol perméable	Moyennes : rejet des eaux pluviales des zones imperméabilisées directement au réseau : MES au sein du réseau hydrographique et surcharge volumique des cours d'eau	/	Les eaux publiques issues des parties imperméabilisées seront dirigées dans des massifs de stockage sous-voirie puis infiltrées au droit de la voirie. Les eaux seront alors filtrées par le média sableux et retourneront au milieu naturel (nappe phréatique). Les eaux privatives seront-elles aussi infiltrées dans des tranchées.	Négligeables

En synthèse et après analyse des incidences enjeu par enjeu, les incidences résiduelles du projet sur l'environnement sont faibles à négligeables.



- Périmètre du projet
  - Voie nouvelle à créer  
(emprise de la chaussée et des trottoirs)
  - Limites des lots  
(clotures perméables à la petite et moyenne faune)
  - Zone aedificandi (constructible dans la limite max. des 20% d'emprise des constructions par rapport à la surface du lot)
  - Sens de défrichage préférentiel (abattage, broyage, etc)
- Arbres remarquables conservés :**
- favorable aux chiroptères
  - favorable au Grand capricorne
- Flore exotique envahissante à ne pas disséminer**
- Bambou (Phyllostachys sp.)
  - Eleusine à trois étamines (Eleusina tristachya)
  - Laurier cerise (Prunus laurocerasus)
  - Sporobole tenace (Sporobolus indicus)

# PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

---

Visite du 4 décembre 2019



Département de la Gironde (33)

Maîtres d'ouvrage : Madame JAGUENAUD

Commune : LEGE-CAP-FERRET

---

Projet de lotissement

---

Décembre 2019

**EnVolis**  
Ingénierie - Environnement

## SOMMAIRE

---

I.	Situation géographique et cadastrale.....	5
II.	Définition des périmètres d'étude .....	6
III.	Inventaire et analyse des données de terrain et bibliographiques .....	7
1.	Identification et analyse des habitats naturels .....	7
2.	Milieus naturels remarquables .....	11
3.	Analyse bibliographique de la flore .....	16
4.	Analyse bibliographique de la faune.....	19
5.	Synthèse de l'analyse bibliographique.....	23
6.	Inventaire et analyse de la flore relevée sur site.....	24
7.	Inventaire et analyse de la faune relevée sur site.....	26
8.	Synthèse de l'analyse des données faunistiques et floristiques relevées sur site.....	28
9.	Synthèse des enjeux écologiques .....	29
	Annexe I – Liste des sigles et abréviations utilisés dans les tableaux.....	32
	Annexe II – Liste complète de la faune présente dans la bibliographie (Faune-Aquitaine).....	35

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

### Figures :

Figure 1 : Situation géographique et cadastrale (Sources : IGN, cadastre.gouv.fr) 5

### Tableaux :

Tableau 1 : Habitats naturels présents au sein du périmètre étudié.....8

Tableau 2 : Caractéristiques des milieux naturels remarquables autour du projet (Source : DREAL et INPN) ..... 11

Tableau 3 : Espèces patrimoniales floristiques recensées dans la bibliographie (source : CBNSA)..... 16

Tableau 4 : Espèces d'oiseaux patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine) ..... 19

Tableau 5 : Espèces de mammifères (hors chiroptères) patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)..... 20

Tableau 6 : Espèces des chiroptères patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)..... 20

Tableau 7 : Espèces de reptiles patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine) ..... 21

Tableau 8 : Espèces d'amphibiens patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)..... 21

Tableau 9 : Espèces de coléoptères patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine) ..... 22

Tableau 10 : Espèces d'orthoptères patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)..... 23

Tableau 11 : Flore exotique envahissante relevée sur site ..... 24

Tableau 12 : Arbres remarquables présents dans l'emprise projet.....25

Tableau 13 : Liste des oiseaux contactés sur site .....26

Tableau 14 : Liste des insectes contactés sur site .....28

Tableau 15 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle du périmètre d'étude élargi .....30

### Planches :

Planche 1 : Cartographie des habitats..... 9

Planche 2 : Prises de vue des habitats présents dans l'emprise..... 10

Planche 3 : Cartographie des sites Natura 2000 à proximité du projet ..... 14

Planche 4 : Cartographie des ZNIEFF et sites inscrits à proximité du projet..... 15

Planche 5 : Cartographie des enjeux écologique .....31

## PREAMBULE

Madame JAGUENAUD projette l'aménagement d'un lotissement au sein de la commune de LEGE-CAP-FERRET dans le département de la Gironde (33).

La surface globale à aménager s'élève à près de 1 hectare.

En amont de l'aménagement, le maître d'ouvrage a souhaité caractériser les éventuels enjeux écologiques au droit du périmètre d'étude afin de répondre aux attentes de l'administration. Pour cela, un inventaire des habitats, de la faune et de la flore a été mené dans l'emprise du projet d'aménagement et aux alentours directs le 4 décembre 2019.

La société ENVOLIS a été missionnée afin de prendre en charge la conduite de cette mission et ce rapport constitue un pré-diagnostic du site et des enjeux qui y sont associés en ce qui concerne le volet écologique.

Un pré-diagnostic écologique est une étape préliminaire dans l'avancement d'un projet et ne prévaut pas un diagnostic écologique complet. Ce document inclut des données bibliographiques couplées à un inventaire naturaliste flash (sur une saison). Il permet de caractériser et/ou pressentir les enjeux écologiques sur le site d'étude au regard des données collectées. Le maître d'ouvrage s'appuie ensuite sur ce document pour retravailler si besoin leur projet et amoindrir les incidences écologiques de l'aménagement.

Si des enjeux écologiques potentiels sont mis en exergue suite à ce pré-diagnostic, il pourrait alors être judicieux d'effectuer des inventaires complémentaires et plus précis, à des saisons adaptées à l'observation des taxons en question.

Les pièces graphiques nécessaires pour une meilleure compréhension du dossier sont présentées au fil du texte ou sous forme de planches graphiques.

## IDENTITE DU DEMANDEUR

Le présent document est rédigé pour le compte de :

Pétitionnaire	Madame Catherine JAGUENAUD
Adresse	<del>33, allée de la Boudex</del> <del>33150 SAINT-SULPICE-ET-CAMBERAC</del>

## REDACTEUR DU DOSSIER

Le présent dossier a été rédigé par le bureau d'études ENVOLIS :



### EURL ENVOLIS

949, avenue du Parc des Expositions  
33260 LA TESTE DE BUCH  
Tél : 05 56 54 44 23  
www.envolis.fr

Date	Indice	Rédaction	Relecture
13/12/2019	VsI	Maxime BEAUJEON <a href="mailto:m.beaujeon@envolis.fr">m.beaujeon@envolis.fr</a> Chargé d'études écologue	Marko ILICIC <a href="mailto:m.ilicic@envolis.fr">m.ilicic@envolis.fr</a> Chargé d'études écologue

*Etudes hydrogéologiques, assainissement autonome, forages, environnement, dossier défrichement, étude d'impact, dossiers Loi sur l'Eau, étude de faisabilité géothermie, prédiagnostic écologique.*

## I. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CADASTRALE

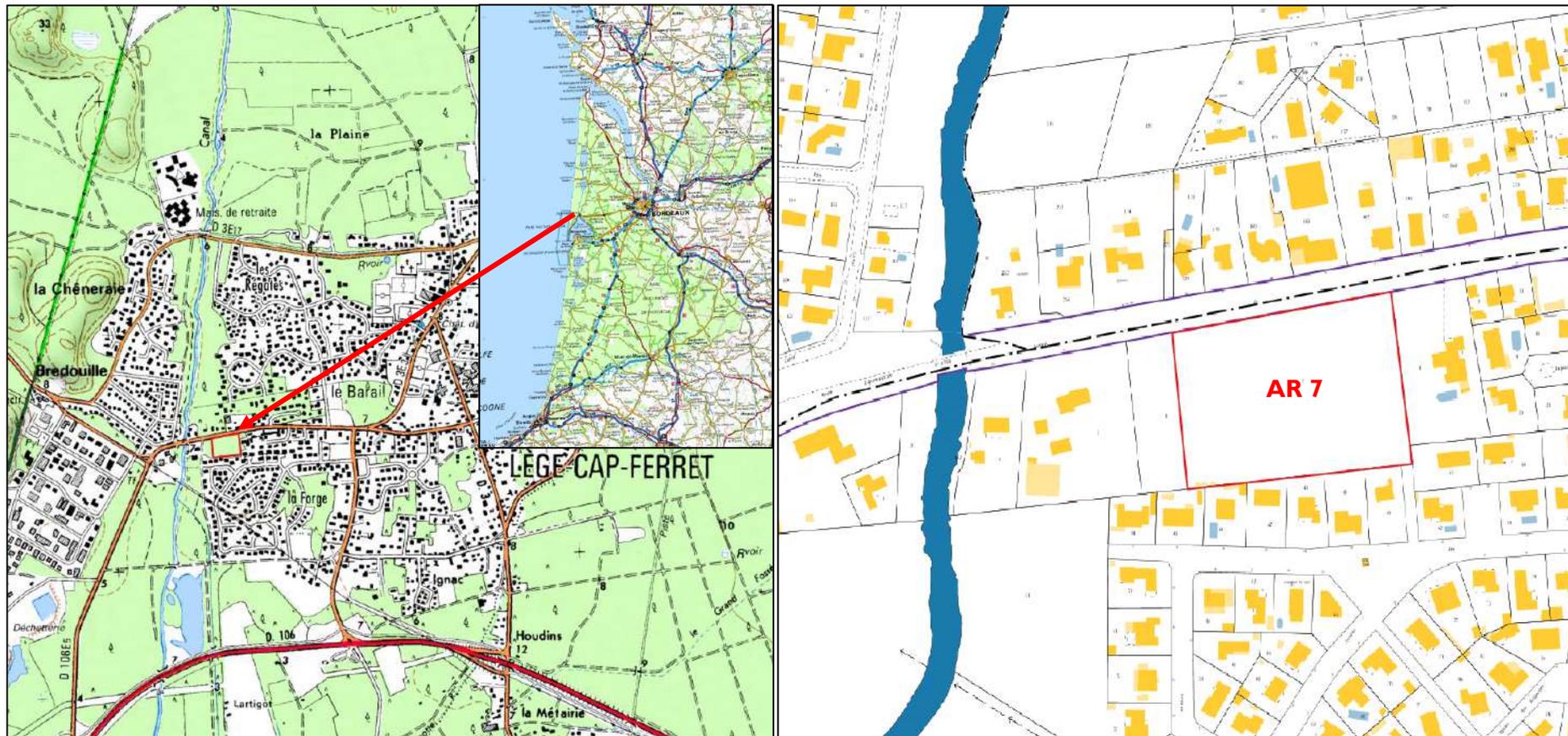


Figure 1 : Situation géographique et cadastrale (Sources : IGN, cadastre.gouv.fr)

La commune de LEGE-CAP-FERRET se situe en Gironde (33), à près de 40 kilomètres de Bordeaux, à l'Ouest. Le projet s'inscrit quant à lui dans le centre-bourg de LEGE sur la parcelle cadastrale AR 7 pour une superficie totale de près d'un hectare.

## II. DEFINITION DES PERIMETRES D'ETUDE

Ce pré-diagnostic écologique analyse des données bibliographiques et de terrain sur des périmètres géographiques d'ampleurs différentes :

- Le **périmètre d'étude strict ou périmètre projet**, qui correspond à l'emprise même du projet et des travaux prévus. Ce zonage a fait l'objet d'investigations de terrain précises pour chaque taxon. Les résultats présentés par la suite sont le fruit d'observations de terrain approfondies ;
- Le **périmètre d'étude élargi**, qui tient notamment compte, pendant la phase travaux, de la zone d'influence du projet. Ce périmètre s'étend à quelques centaines de mètres autour du périmètre projet. La surface de ce périmètre est également choisie en fonction de l'écologie des espèces et des enjeux écologiques pressentis sur site (notamment au regard des données bibliographiques collectées en amont de la phase de terrain). Ce périmètre a fait l'objet d'investigations de terrain détaillées également, à l'exception de certains secteurs non accessibles pour lesquels l'analyse des photo aériennes a été nécessaire.
- Le **périmètre d'étude bibliographique**, qui varie en fonction des données disponibles, mais qui est de l'ordre de plusieurs kilomètres autour du périmètre projet. Dans le cas présent, les données bibliographiques ont été collectés dans un rayon de 3 km pour les milieux naturels remarquables (Natura 2000 et ZNIEFF), dans une maille 5x5 km (E0370N6415) pour les données floristiques (CBNSA) et dans une maille 10x10km (E037N641) pour les données faunistiques (Faune Aquitaine). Les atlas existants ont également pu être utilisés pour affiner l'analyse des enjeux.



### III. INVENTAIRE ET ANALYSE DES DONNEES DE TERRAIN ET BIBLIOGRAPHIQUES

Cette expertise écologique va permettre de dresser un inventaire de terrain diurne automnal, des espèces floristiques et faunistiques rencontrées sur le site d'étude et par conséquent mettre en avant les sensibilités écologiques de celui-ci.

Une investigation de terrain a été réalisée de jour le 4 décembre 2019, journée nuageuse avec des températures oscillantes autour de 10°C.

Ces inventaires de terrains sont couplés aux données bibliographiques récoltés dans un secteur proche du site d'étude (cf. partie II Définition des périmètres d'étude). Ces données bibliographiques permettront de mettre en exergue la faune et la flore

locale patrimoniale et pouvant potentiellement s'établir sur le site d'étude au regard de leurs affinités écologiques.

#### I. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES HABITATS NATURELS

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein et à proximité du site d'étude est listé et décrit dans le tableau ci-après ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide (ligne surlignée en bleu si tel est le cas). Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotopes (CB) de Bissardon et al. (1997) et de la nomenclature EUNIS de Louvel et al. (2013).

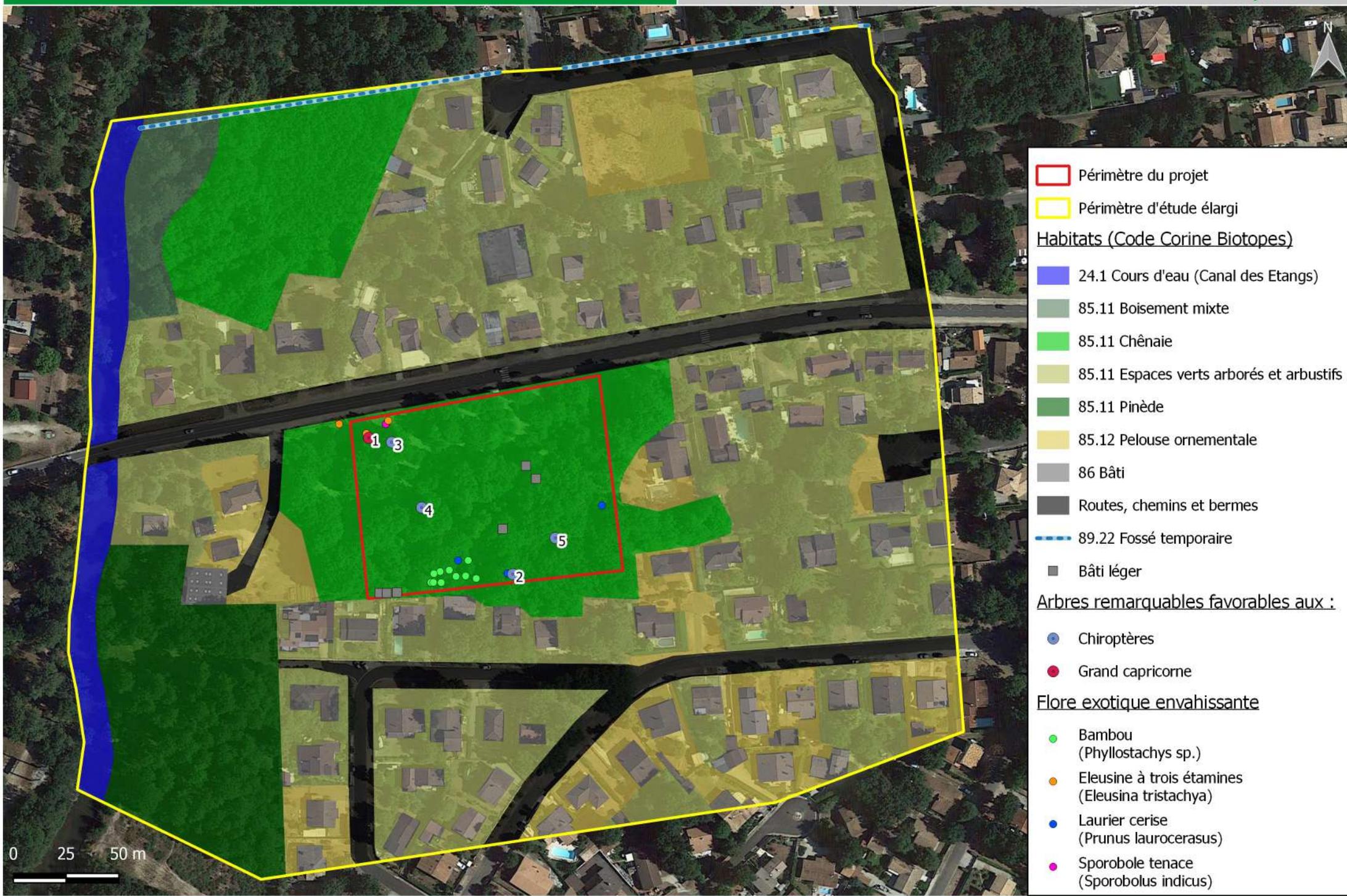
L'emprise même du projet présente sur toute sa surface une chênaie à Chêne pédonculé (*Quercus robur*) plutôt homogène avec des sujets de tailles globalement moyennes. Le sous-bois de de cette chênaie est assez sommaire avec quelques espèces retrouvées classiquement au sein des chênaie acidiphiles (CB 41.5) comme le Lierre grimpant (*Hedera helix*), la Houlque molle (*Holcus mollis*), etc. Sur la face nord du terrain (au long de la route), la densité du boisement est un peu plus faible et laisse se développer des espèces héli-sciaphiles des prairies et pelouses siliceuses comme le Plantain corne de cerf (*Plantago coronopus*), la Laïche des sables (*Carex arenaria*), etc. Historiquement, ce foncier était utilisé comme terrain de camping, aujourd'hui abandonné. Ainsi plusieurs éléments de bâti léger en bois sont encore présents sur site (douche et toilettes de camping). La gestion passée et la localisation intra-urbaine, altérant la naturalité de l'habitat, rattache ce milieu à une chênaie de parc (CB 85.11).

En périphérie du site projet se développe des habitats anthropiques constitués d'une matrice de logements et de jardins/parcs ornementaux globalement bien boisés (chênes, pins, etc.). Enfin le réseau hydrographique aux abords proches du projet est marqué par la présence du Canal des Étangs à une centaine de mètres à l'ouest de l'emprise projet. Aussi un fossé, en eau au jour de l'étude, est présent en limite nord du périmètre d'étude élargi.

L'enjeu écologique principal à l'échelle du périmètre étudié réside en la présence du Canal des Etangs, axe hydrographique majeur à l'échelle locale, réserve et corridor pour la biodiversité aquatique et semi-aquatique. Les chênaies et autres espaces verts de feuillus constituent un enjeu moyen compte-tenu de la prédominance des boisements résineux à l'échelle des locale. Par ailleurs ce maillage boisé au sein de la matrice urbaine participe à l'intégrité de la trame verte sur ce secteur.

Tableau I : Habitats naturels présents au sein du périmètre étudié

Nomenclature	Code Corine Biotope	EUNIS	Code Natura 2000	Rareté	Description	Etat de conservation	Principales espèces végétales	Inclus dans projet	Enjeux
Cours d'eau (Canal des Étangs)	24.1	C2.3	/	AC	Cours d'eau pérenne à débit important au jour de l'étude	Bon	Niveau d'eau et période ne permettant pas d'inventorier la flore du cours d'eau		Très fort
Boisement mixte	85.11	G5.5	/	C	Boisement de parc péri-urbain à Pin maritime et à Chêne pédonculé	Moyen	<i>Quercus robur, Pinus pinaster, Pteridium aquilinum, Hedera helix, etc.</i>		Moyen
Chênaie	85.11	G5.3	/	C	Boisement de parc péri-urbain à Chêne pédonculé	Moyen	<i>Quercus robur, Arbutus unedo, Holcus mollis, Hedera helix, Erodium cicutarium, etc.</i>	X	Moyen
Espaces verts arborés et arbustifs	85.11	G5.5	/	CC	Petits bosquets, alignements d'arbres, et arbres des jardins privés.	Moyen			Moyen
Pinède	85.11	G5.4	/	CC	Boisement de parc péri-urbain à Pin maritime	Moyen	<i>Pinus pinaster, Pteridium aquilinum, Quercus robur, Ericacées, etc.</i>		Faible
Pelouse ornementale	85.12	E2.64	/	CC	Habitat herbacé des parcs et jardins sur substrat siliceux géré par tonte récurrente	Moyen	<i>Festuca gr.ovina, Bellis perennis, Plantago lanceolata, Plantago coronopus, etc.</i>		Faible
Bâti	86	J1.2	/	CC	Éléments bâtis (logements et bâtiments annexes)	Bon	/		Faible
Bâti léger	/	J1.5	/	CC	Cabanons en bois (douches et toilettes de camping) abandonnés	Moyen	/		Faible
Fossé temporaire	89.22	J5.4	/	CC	Fossé à écoulement intermittent. Végétation peu caractéristique d'un milieu hygrophile.	Moyen	<i>Dactylis glomerata, Ranunculus repens, etc.</i>		Faible



- Périmètre du projet
- Périmètre d'étude élargi
- Habitats (Code Corine Biotopes)**
- 24.1 Cours d'eau (Canal des Etangs)
- 85.11 Boisement mixte
- 85.11 Chênaie
- 85.11 Espaces verts arborés et arbustifs
- 85.11 Pinède
- 85.12 Pelouse ornementale
- 86 Bâti
- Routes, chemins et bermes
- 89.22 Fossé temporaire
- Bâti léger
- Arbres remarquables favorables aux :**
- Chiroptères
- Grand capricorne
- Flore exotique envahissante**
- Bambou (Phyllostachys sp.)
- Eleusine à trois étamines (Eleusina tristachya)
- Laurier cerise (Prunus laurocerasus)
- Sporobole tenace (Sporobolus indicus)

Prises de vue de la chênaie présente sur site



Chênaie

## 2. MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

L'emprise du projet n'est pas directement concernée par une zone naturelle remarquable ou protégée de type ZNIEFF I et II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), site Natura 2000, ni par des protections patrimoniales. Deux ZNIEFF sont cependant présentes autour du site d'étude (zone tampon de 3 km). Elles sont renseignées dans le tableau ci-dessous

telles qu'un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope), site inscrit et site classé.

Tableau 2 : Caractéristiques des milieux naturels remarquables autour du projet (Source : DREAL et INPN)

Nom de la zone	Distance au projet	Superficie	Extrait des espèces justifiant le zonage (espèce déterminantes ZNIEFF, d'intérêt communautaire, etc.)	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage dans l'emprise projet
<b>Natura 2000</b> <b>Directive Oiseaux</b> <i>Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin</i> <b>FR7212018</b>	~ 900 m	22 639 ha	<b>Oiseaux</b> : Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan, Puffin des Baléares, Goéland leucopnée, Plongeon catmarin, Plongeon arctique, Plongeon imbrin, Grèbe esclavon, Grèbe à cou noir, Pétrel cul-blanc, Fou de Bassan, Grand Cormoran, Héron bihoreau, Héron garde-bœufs, Aigrette garzette, Grande Aigrette, Héron cendré, Cigogne blanche, Ibis falcinelle, Cygne tuberculé, Oie cendrée, Bernache cravant, Tadorne de Belon, Canard siffleur, Canard colvert, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Macreuse noire, Harle huppé, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Balbuzard pêcheur, Faucon pèlerin, Râle d'eau, Râle des genêts, Gallinule poule-d'eau, Foulque macroule, Grue cendrée, Outarde canepetière, Huitrier pie, Echasse blanche, Grand Gravelot, Gravelot à collier interrompu, Pluvier argenté, Bécasseau maubèche, Bécasseau sanderling, Bécasseau minute, Bécasseau violet, Bécasseau variable, Chevalier combattant, Bécassine des marais, Bécasse des bois, Barge rousse, Courlis corlieu, Courlis cendré, Chevalier arlequin, Chevalier gambette, Chevalier aboyeur, Chevalier culblanc, Chevalier sylvain, Chevalier guignette, Tournepière à collier, Phalarope à bec étroit, Labbe pomarin, Labbe parasite, Grand Labbe, Mouette mélanocéphale, Mouette pygmée, Mouette de Sabine, Mouette rieuse, Goéland d'Audouin, Goéland brun, Goéland argenté, Goéland marin, Mouette tridactyle, Sterne caugek, Sterne pierregarin, Sterne arctique, Guifette moustac, Guifette noire, Guillemot de Troil, Petit pingouin, Hibou des marais, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Alouette lulu, Pipit rousseline, Gorgebleue à miroir, Phragmite aquatique	<b>Très faible à nulle</b> : Ensemble des espèces inscrites au FSD (oiseaux d'eau ou nécessitant des milieux non anthropisés calmes, ce que n'offre pas le site projet)
<b>Natura 2000</b> <b>Directive Habitats</b> <i>Bassin d'Arcachon et Cap Ferret</i> <b>FR7200679</b>	~ 900 m	22 639 ha	<b>Reptiles</b> : Cistude d'Europe <b>Mammifères</b> : Murin de Bechstein, Grand dauphin, Loutre d'Europe, Vison d'Europe	<b>Moyen</b> : Murin de Bechstein (arbres à cavités)  <b>Nulle</b> : autres taxons
<b>Natura 2000</b> <b>Directive Habitats</b> <i>Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin</i> <b>FR7200681</b>	~ 100 m	10 856 ha	<b>Entomofaune</b> : Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Fadet des Laïches, Grand Capricorne <b>Poissons</b> : Lamproie marine, Lamproie de rivière <b>Reptile</b> : Cistude d'Europe <b>Mammifère</b> : Loutre d'Europe, Vison d'Europe <b>Flore</b> : Isoète de Bory, Thorella, Flûteau nageant, Écaille chinée	<b>Présence avérée</b> : Grand capricorne  <b>Moyen</b> : Écaille chinée  <b>Nulle</b> : autres taxons

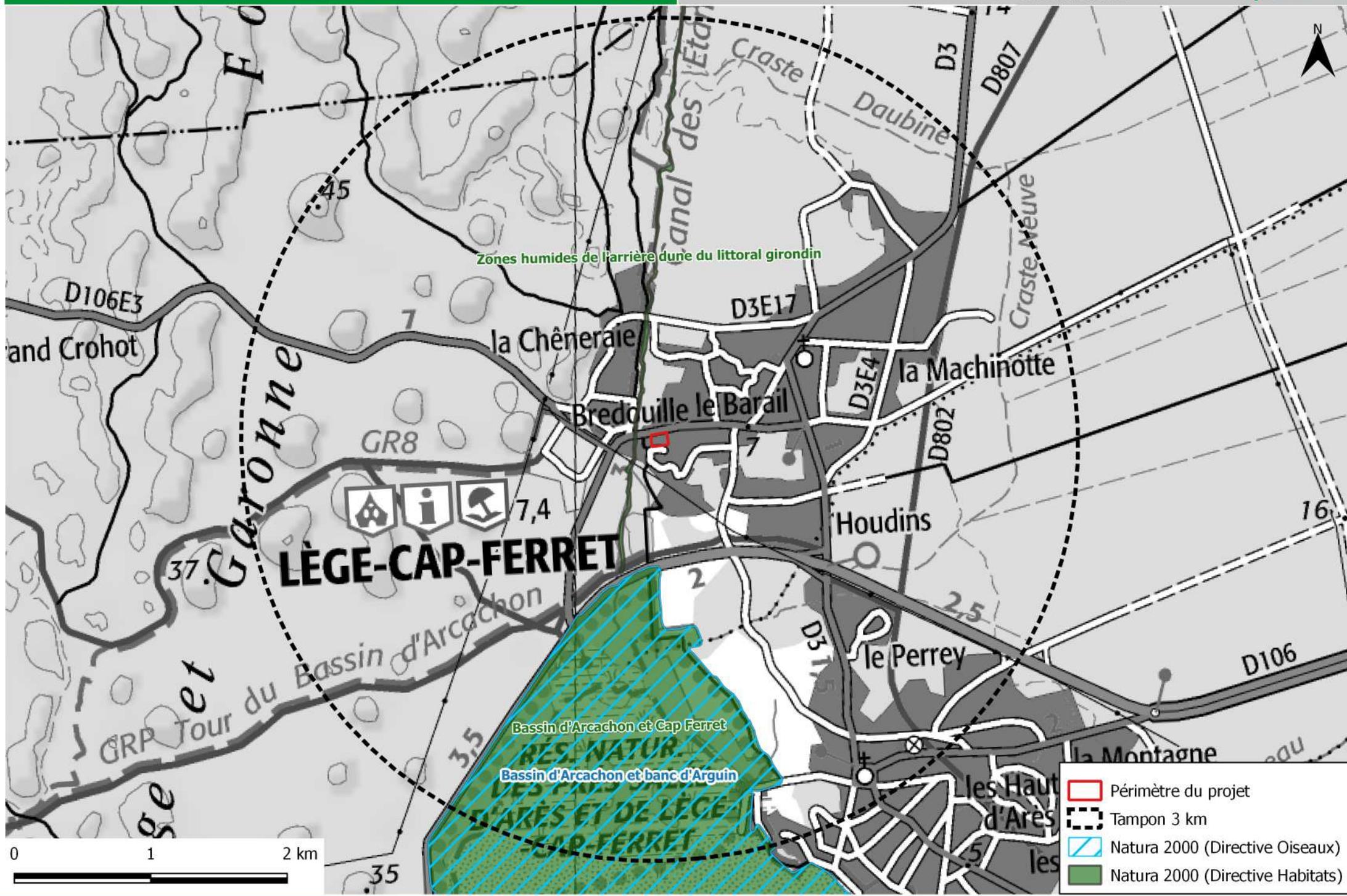
Nom de la zone	Distance au projet	Superficie	Extrait des espèces justifiant le zonage (espèce déterminantes ZNIEFF, d'intérêt communautaire, etc.)	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage dans l'emprise projet
<b>ZNIEFF Type I</b> <i>Prés salés et réservoirs à poissons d'Ares</i> <b>720001947</b>	~ 1 400 m	252,54 ha	<b>Flore</b> : Agrostis élégant, Iris de Provence, Silène gai, Spergulaire de Heldreich, Troscart de Barrelier	<b>Nulle</b> : ensemble des taxons
<b>ZNIEFF Type I</b> <i>Marais de la lède des agacats</i> <b>720014152</b>	~ 800 m	37,2 ha	<b>Flore</b> : Bruyère du Portugal	<b>Nulle</b> : Bruyère du Portugal
<b>ZNIEFF Type II</b> <i>Bassin d'Arcachon</i> <b>720001949</b>	~ 1 400 m	20151,98 ha	<b>Entomofaune</b> : Grand Capricorne <b>Mammifère</b> : Genette commune, Vison d'Europe <b>Oiseau</b> : Rousserolle turdoïde, Canard pilet, Oie cendrée, Bernache cravant, Bécasseau variable, Bécasseau maubèche, Bécasseau cocorli, Grande Aigrette, Gravelot à collier interrompu, Grand Gravelot, Grande Aigrette, Aigrette garzette, Huitrier pie, Echasse blanche, Goéland brun, Mouette mélanocéphale, Courlis corlieu, Spatule blanche, Pluvier argenté, Avocette élégante, Eider à duvet, Sterne caugek <b>Flore</b> : Agrostis élégant, Armoise maritime, Petite centauree maritime, Rossolis intermédiaire, Hottonie des marais, Linaire des sables, Linaire à feuilles de thym, Iris de Provence, Ruppie maritime, Silène gai, Silène de Porto, Spergulaire de Heldreich, Troscart de Barrelier, Zostère maritime <b>Poisson</b> : Grande alose, Alose feinte, Anguille d'Europe, Hippocampe à long nez, Lamproie marine <b>Reptile</b> : Cistude d'Europe	<b>Présence avérée</b> : Grand capricorne  <b>Faible</b> : Genette commune  <b>Nulle à très faible</b> : autres taxons
<b>ZNIEFF Type II</b> <i>Marais et étangs d'arrière dune du littoral girondin</i> <b>720001969</b>	~ 100 m	11286,33 ha	<b>Amphibien</b> : Rainette verte, Triton marbré <b>Entomofaune</b> : Grand Capricorne, Fadet des Laïches, Miroir, Crossope aquatique, Aeschne isocèle, Aeschne printanière, Agrion joli, Agrion nain, Leste sauvage, Leste des bois, Leste verdoyant, Leste verdoyant septentrional, Libellule fauve, Cordulie à corps fin, Sympétrum méridional <b>Mammifère</b> : Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Vison d'Europe <b>Oiseau</b> : Canard souchet, Sarcelle d'hiver, Circaète Jean-le-Blanc, Busard des roseaux, Faucon hobereau, Butor blongios, Pie-grièche écorcheur, Locustelle tachetée, Milan noir, Courlis cendré, Marouette ponctuée <b>Flore</b> : Rossolis à feuilles rondes, Linaigrette à feuilles étroites, Gentiane des marais, Hottonie des marais, Hydrocharis morène, Littorelle à une fleur, Lobélie de Dortmann, Rouvet blanc, Parnassie des marais, Rhynchospore brun, Iris de Provence, Spiranthe d'été, Utriculaire citrine, Utriculaire jaunâtre, Isoète de Bory, Boulette d'eau <b>Poisson</b> : Anguille d'Europe, Brochet <b>Reptile</b> : Coronelle lisse, Cistude d'Europe	<b>Présence avérée</b> : Grand capricorne  <b>Moyen</b> : Triton marbré (chênaie = habitat de repos potentiel)  <b>Nulle à très faible</b> : autres taxons

Nom de la zone	Distance au projet	Superficie	Extrait des espèces justifiant le zonage (espèce déterminantes ZNIEFF, d'intérêt communautaire, etc.)	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage dans l'emprise projet
<b>Site inscrit</b> Parc du château (Arès) <b>SIN0000186</b>	~ 2 600 m	39 ha	/	/
<b>Site inscrit</b> Bordure nord-ouest du bassin (Lège-Cap-Ferret) <b>SIN0000180</b>	~ 1 500 m	312 ha	/	/

Remarque : les périmètres des ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) ne sont pas pris en compte ici. Ces périmètres sont obsolètes au regard de la date à laquelle ces périmètres ont été établis (1989). Les sites Natura 2000 de type ZPS (Zone de Protection Spéciale) viennent remplacer les ZICO en illustrant des périmètres et des listes d'espèces d'oiseaux actualisés.

Les zonages réglementaires et d'inventaire présents dans un rayon de 3 km ont assez peu de liens écologiques avec le site d'étude (potentialités d'accueil faible à nulle pour la grande majorité des espèces). Toutefois, quelques-unes des espèces présentes dans ces zonages sont ou pourraient être retrouvées au sein de l'emprise projet. Parmi elles :

- Le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) a en effet été contacté au sein d'un chêne dans l'emprise projet ;
- Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) pourrait utiliser les arbres présentant des cavités de pic situés dans l'emprise (2 arbres avec des potentialités jugées de moyenne) ;
- L'Écaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*) espèce dont la chenille est polyphage. La bibliographie la donne sur de nombreuses espèces dont les chênes, chèvrefeuille des bois, genêt à balais, et noisetier, taxons présents dans l'emprise projet. Toutefois, et pour rappel, le groupe d'experts sur les invertébrés de la Convention de Berne considère que seule la sous-espèce *Callimorpha quadripunctaria rhodensis* (endémique de l'île de Rhodes, Grèce) est menacée en Europe (erreur de transcription dans la Directive Habitats).
- Le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) pourrait potentiellement se reproduire dans le fossé en limite nord du périmètre élargi. Par conséquent il peut également trouver un habitat de repos au sein de la chênaie au droit du projet. Cependant la bibliographie indique que cette espèce hiverne dans les haies et boisements le plus souvent à proximité immédiate de son habitat de reproduction. Les boisements situés en continuité direct du fossé seraient donc préférentiellement utilisés par l'espèce en repos hivernal.



Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin

**LÈGE-CAP-FERRET**

Bassin d'Arcachon et Cap Ferret

Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin

- Périmètre du projet
- Tampon 3 km
- Natura 2000 (Directive Oiseaux)
- Natura 2000 (Directive Habitats)



### 3. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE DE LA FLORE

Concernant la flore, les espèces patrimoniales (protégées et/ou inscrites à la Directive Habitats et/ou déterminantes ZNIEFF et/ou aillant un statut autre que LC sur liste rouge) recensées dans une maille de 5x5 km (E0370N6415) autour du site projet ces 10 dernières années par le CBNSA (Conservatoire Botanique

National Sud-Atlantique) sont présentées dans le tableau ci-après. Au regard de l'écologie connue de chacune des ces espèces, il est indiqué les potentialités d'accueil de ces dernières au sein même de l'emprise projet.

Tableau 3 : Espèces patrimoniales floristiques recensées dans la bibliographie (source : CBNSA)

Nom latin	Nom français	DH	Dét. ZNIEFF	PN	PR	LR AQ	LR FR	Écologie (sources : Flore de Gironde et Tela-Botanica)	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Allium subhirsutum</i>	Ail un peu hérissé	/	x	/	/	NT	LC	Rocailles, vignes, bois, friches	Nulle
<i>Alopecurus bulbosus</i>	Vulpin bulbeux	/	x	/	/	LC	LC	Milieus humides surtout maritimes	Nulle
<i>Anacamptis laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches	/	x	/	Art. 3	NT	LC	Prés humide et marécage	Nulle
<i>Armeria maritima</i>	Gazon d'Olympe	/	x	/	/	NT	LC	Halophile, rochers et prés salés	Nulle
<i>Artemisia campestris</i>	Armoise champêtre	/	x	/	/	VU	LC	Pelouses, terrains vagues sur sols secs et sablonneux	Très faible
<i>Atriplex littoralis</i>	Arroche du littoral	/	x	/	/	NT	LC	Sables du littoral	Nulle
<i>Bothriochloa ischaemum</i>	Barbon pied-de-poule	/	x	/	/	LC	LC	Pelouses rocailleuses, coteaux secs, bords des chemins	Très faible
<i>Carex binervis</i>	Laïche à deux nervures	/	x	/	/	LC	LC	Landes humides, marais	Nulle
<i>Carex extensa</i>	Laïche étirée	/	x	/	/	LC	LC	Plus ou moins halophile	Nulle
<i>Carex trinervis</i>	Laïche à trois nervures	/	x	/	/	LC	LC	Marécages sablonneux surtout du littoral	Nulle
<i>Carex viridula</i>	Laïche tardive	/	x	/	/	LC	LC	Grèves des étangs, bords des mares, bas-marais	Nulle
<i>Centaurium tenuiflorum</i>	Petite centaurée à petites fleurs	/	/	/	/	NT	LC	Vases maritimes et milieux humides du littoral	Nulle
<i>Cerastium diffusum</i>	Céraiste diffuse	/	x	/	/	LC	LC	Dunes, pelouses, champs	Très faible
<i>Cochlearia danica</i>	Cranson du Danemark	/	x	/	/	NT	LC	Milieus des prés salés	Nulle
<i>Coincya cheiranthos</i>	Choux giroflée	/	x	/	/	LC	LC	Milieus sablonneux, pinèdes	Très faible
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	/	x	/	Art. 3/5	LC	LC	Boisements frais	Faible
<i>Crithmum maritimum</i>	Criste marine	/	x	/	Art. 4	LC	LC	Enrochements et dunes du littoral	Nulle
<i>Erica lusitanica</i>	Bruyère du Portugal	/	x	Art. I	/	VU	VU	Landes humides	Nulle
<i>Eryngium maritimum</i>	Panicaut de mer	/	x	/	Art. 6	LC	LC	Halophile, sables maritimes du littoral et berges estuariennes	Nulle
<i>Festuca rubra litoralis</i>	Fétuque des grèves	/	x	/	/	LC	LC	Vases salées	Nulle
<i>Frankenia laevis</i>	Frankénie lisse	/	x	/	Art. 6	LC	LC	Sables maritimes, prés salés et enrochements estuariens	Nulle

Nom latin	Nom français	DH	Dét. ZNIEFF	PN	PR	LR AQ	LR FR	Écologie (sources : Flore de Gironde et Tela-Botanica)	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Halimione portulacoides</i>	Obione faux pourpier	/	x	/	/	LC	LC	Halophile, prés salés, sables et vases du littoral	Nulle
<i>Isoetes histrix</i>	Isète des sables	/	x	Art. I	/	VU	LC	Pelouses sèches à humides	Nulle
<i>Jacobaea erratica</i>	Séneçon à feuilles de Barbarée	/	x	/	Art. 3	LC	LC	Milieux humides, fossés, prairies	Nulle
<i>Juncus heterophyllus</i>	Jonc hétérophylle	/	x	/	/	LC	LC	Etangs, mares, fossés	Nulle
<i>Lathyrus angulatus</i>	Gesse anguleuse	/	x	/	/	VU	LC	Milieux secs et arides	Nulle
<i>Limbarda crithmoides</i>	Inule faux crithme	/	x	/	/	LC	LC	Halophile, milieux des prés salés et humides du littoral	Nulle
<i>Limonium auriculifolium</i>	Statice à feuilles de Lychnis	/	x	/	/	VU	LC	Milieux salés aux bords des lagunes	Nulle
<i>Limonium dodartii</i>	Statice de Dodart	/	x	/	/	/	LC	Sables du littoral, lèdes, prés salés, haut schorre	Nulle
<i>Limonium vulgare</i>	Statice commun	/	x	/	/	LC	LC	Stations saumâtres et salées du littoral	Nulle
<i>Lotus angustissimus</i>	Lotier grêle	/	x	/	Art. I	LC	LC	Côteaux secs et sablonneux	Faible
<i>Lotus hispidus</i>	Lotier hispide	/	/	/	Art. I	LC	LC	Côteau sec et sablonneux	Faible
<i>Lupinus angustifolius reticulatus</i>	Lupin réticulé	/	x	/	/	VU	/	Champs sablonneux	Très faible
<i>Lysimachia maritima</i>	Herbe au lait	/	x	/	Art. 6	LC	LC	Prés salés	Nulle
<i>Micropyrum tenellum</i>	Catapode des graviers	/	x	/	/	LC	LC	Milieux siliceux arides	Nulle
<i>Narcissus gigas</i>	Trompette de méduse	/	x	/	/	LC	LC	Landes, bas-côtés routiers	Faible
<i>Neoschischkinia elegans</i>	Agrostide élégante	/	x	Art. I	/	NT	LC	Landes sablonneuses	Nulle
<i>Odontites vernus</i>	Odontite rouge	/	x	/	/	LC	LC	Moissons, cultures, prairies	Nulle
<i>Oenanthe lachenalii</i>	Oenanthe de Lachenal	/	x	/	/	NT	LC	Halophile, prairies et milieux humides	Nulle
<i>Oenanthe silaifolia</i>	Oenanthe à feuilles de Silaüs	/	x	/	Art. I	LC	LC	Prairie humide	Nulle
<i>Parapholis strigosa</i>	Lepture raide	/	x	/	/	VU	LC	Sables maritimes du littoral	Nulle
<i>Phleum arenarium</i>	Fléole des sables	/	x	/	/	LC	LC	Dunes, sables	Très faible
<i>Plantago maritima</i>	Plantain maritime	/	x	/	/	NT	LC	Halophyte, prés salés, marais	Nulle
<i>Quercus suber</i>	Chêne liège	/	x	/	/	LC	LC	Forêts peu denses sur sol acide	Nulle
<i>Romulea bulbocodium</i>	Romulée de Provence	/	x	/	Art. I	NT	LC	Landes et dunes	Nulle
<i>Ruppia cirrhosa</i>	Ruppie spiralée	/	x	/	/	VU	LC	Eaux saumâtres du littoral	Nulle
<i>Ruppia maritima</i>	Ruppie maritime	/	x	Art. I	/	LC	LC	Eaux saumâtres ou douces à proximité du littoral	Nulle
<i>Sagina maritima</i>	Sagine maritime	/	x	/	/	VU	LC	Sables maritimes, prés salés	Nulle
<i>Salicornia europaea</i>	Salicorne d'Europe	/	x	/	/	LC	LC	Vases salées	Nulle

Nom latin	Nom français	DH	Dét. ZNIEFF	PN	PR	LR AQ	LR FR	Écologie (sources : Flore de Gironde et Tela-Botanica)	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Salicornia procumbens</i>	Salicorne couchée	/	x	Art. I	/	LC	LC	Vases salées	Nulle
<i>Sarcocornia perennis</i>	Salicorne vivace	/	x	/	/	LC	LC	Vases salées	Nulle
<i>Schenkia spicata</i>	Petite-centaurée en épi	/	x	Art. I	/	CR	LC	Halophile, prairies maritimes, milieux humides, marneux	Nulle
<i>Schoenoplectus pungens</i>	Scirpe piquant	/	x	/	/	LC	LC	Marais, surtout maritimes	Nulle
<i>Serapias lingua</i>	Sérapias langue	/	/	/	/	LC	LC	Prés, landes et bois	Faible
<i>Silene conica</i>	Silène conique	/	x	Art. I	/	LC	LC	Sables du littoral	Nulle
<i>Silene portensis</i>	Silène de Porto	/	x	/	Art. I	LC	LC	Sables de l'océan	Nulle
<i>Sisymbrium orientale</i>	Sisymbre d'Orient	/	/	/	/	CR	LC	Terrains vagues, haies, murs, chemins	Nulle
<i>Sonchus maritimus</i>	Laiteron maritime	/	x	/	/	LC	LC	Milieux plus ou moins méracageux, surtout littoraux et estuariens	Nulle
<i>Spartina maritima</i>	Spartine maritime	/	x	/	/	LC	LC	Vases salées	Nulle
<i>Spergula heldreichii</i>	Spergulaire de Heldreich	/	x	Art. I	/	NT	LC	Prairies maritimes	Nulle
<i>Spiranthes spiralis</i>	Spiranthe d'automne	/	x	/	/	LC	LC	Pelouses, prés secs	Nulle
<i>Suaeda vera</i>	Soude vraie	/	x	/	/	LC	LC	Sables et vases littoraux	Nulle
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	/	x	/	/	LC	LC	Marais tourbeux, boisés ou non, fossés routiers	Nulle
<i>Triglochin barrelieri</i>	Troscart de Barrelier	/	x	Art. I	/	VU	LC	Prairies maritimes humides, bords des eaux saumâtres	Nulle
<i>Utricularia australis</i>	Grande utricule	/	x	/	Art. I	LC	LC	Mares et étangs	Nulle
<i>Veronica scutellata</i>	Véronique à écus	/	x	/	/	LC	LC	Milieux humides, marécages, bords des eaux	Nulle
<i>Vulpia membranacea</i>	Vulpie à une seule glume	/	x	/	/	DD	LC	Sables maritimes, friches	Nulle
<i>Zoostera noltei</i>	Zostère naine	/	x	/	/	VU	LC	Prairies sous-marines	Nulle

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 68 espèces floristiques patrimoniales. Au regard des conditions écologiques présentes sur site : sous-bois à espèces sciaphiles à héli-sciaphiles, et sols sableux mésophiles, les potentialités d'accueil de la flore listée dans la bibliographie sont faibles à nulles.

#### 4. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE DE LA FAUNE

Concernant la faune, les données bibliographiques des 10 dernières années ont été recueillies sur la base de données en ligne Faune-Aquitaine au sein de la maille 10x10km dans laquelle s'insère le projet (E037N641). Ne sont présentés dans le corps de texte que les espèces patrimoniales (protégées et/ou inscrites à la Directive Habitats et/ou déterminantes ZNIEFF et/ou aillant un statut autre que LC sur liste rouge) susceptibles d'être présentes dans l'emprise projet (habitat de repos ou de reproduction favorable). Pour les oiseaux, une exception est faite : en

France, une très grande partie des oiseaux sont protégés et ce statut ne reflète en rien l'état de conservation de l'espèce, ainsi, ce critère n'est pas pris ici en compte pour définir la patrimonialité des espèces.

Les listes bibliographiques complètes (espèces communes et patrimoniales) sont présentées en annexe de ce rapport.

##### a. Oiseaux

Tableau 4 : Espèces d'oiseaux patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	DO	Dét. ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	/	/	Art. 3	VU	Boisements, parcs et jardins	Chênaie	Moyenne
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	/	/	Art. 3	VU	Boisements ouverts ou lisières	Chênaie (lisière)	Assez forte
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	/	/	Art. 3	NT	Boisements ouverts ou lisières	Chênaie (lisière)	Moyenne
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	/	X	Art. 3	LC	Boisements feuillus mûtures	Chênaie	Faible
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	An I	/	Art. 3	LC	Boisements ouverts mûtures	Chênaie	Faible
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	/	/	Art. 3	VU	Boisements ouverts ou lisières	Chênaie (lisière)	Moyenne
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	/	/	Art. 3	VU	Boisements ouverts ou lisières	Chênaie (lisière)	Assez forte

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 245 espèces d'oiseaux (cf. annexe) dont 144 patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site (chênaie de parc), 7 oiseaux patrimoniaux sont potentiellement présents sur site. Les potentialités les plus fortes concernent des Fringillidés s'accommodant de milieux anthropisés (parcs et jardins boisés notamment).

### b. Mammifères (hors chiroptères)

Tableau 5 : Espèces de mammifères (hors chiroptères) patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	DH	Dét. ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	/	X	/	LC	Ubiquiste mais besoin de caches	Chênaie (arbres à cavités)	Moyenne
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	/	/	Art.2	LC	Boisements, parcs et jardins arborés	Chênaie	Moyenne
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	An V	/	Art.2	LC	Milieu divers mais peu anthropisés	Chênaie	Faible
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	/	/	Art.2	LC	Boisements, haies, fourrés	Chênaie	Moyenne

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 33 espèces de mammifères terrestres ou semi-aquatiques (cf. annexe) dont 10 patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, 4 mammifères patrimoniaux sont potentiellement présents sur site. Toutes ces espèces présente un statut peu préoccupant au regard de la liste rouge nationale (LC).

### c. Chiroptères

Tableau 6 : Espèces des chiroptères patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Ecologie (gîtes)	Habitat concerné dans l'emprise	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	An IV	/	Art. 2	LC	LC	Ponts, bâtiments, cavités arboricoles	Chênaie (arbres à cavités)	Moyenne
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	An IV	X	Art. 2	LC	NT	Cavités arboricoles et bâtiments	Chênaie (arbres à cavités)	Moyenne
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	An IV	/	Art. 2	LC	NT	Cavités arboricoles et bâtiments	Chênaie (arbres à cavités)	Moyenne
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	An IV	X	Art. 2	LC	NT	Cavités arboricoles et bâtiments	Chênaie (arbres à cavités)	Moyenne

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 5 espèces de chiroptères (cf. annexe) toutes patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, 4 d'entre eux sont potentiellement présents sur site. Le bâti léger présent dans l'emprise projet ne présente pas les caractéristiques nécessaires à l'utilisation comme gîte pour les chiroptères (trop ventilé, pas d'anfractuosités, etc.) L'absence d'individus et de guano dans ces bâtiments conforte cela. Ainsi, les 2 chênes à cavités présentent un intérêt pour les chiroptères sur site. 2 autres chênes envahis par d'épaisses lianes de Lierre grimpant sont également favorables aux chiroptères, quoique moins documenté dans la bibliographie.

#### d. Reptiles

Tableau 7 : Espèces de reptiles patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	An IV	/	Art.2	LC	LC	Ubiquiste	Lisières ensoleillées de la chênaie	Forte
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	/	X	Art.3	VU	LC	Divers habitats à sols meubles	Chênaie	Moyenne
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	An IV	X	Art.2	NT	LC	Arbres et buissons clairsemés	Chênaie	Faible

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 14 espèces de reptiles (cf. annexe) dont 13 patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, 3 d'entre eux sont potentiellement présents sur site. En effet, la nature fermée des milieux présents dans l'emprise n'est favorable qu'à peu de reptiles, ayant pour la plupart des besoins en thermorégulation important.

#### e. Amphibiens

Tableau 8 : Espèces d'amphibiens patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Habitat de repos	Habitat de reproduction	Habitat concerné dans l'emprise	Potentialité d'accueil dans l'emprise
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	An IV	X	Art.2	LC	NT	Haies, boisements, landes humides et tourbières	Pièces d'eau sans poissons et végétalisées	Chênaie	Moyenne
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	/	/	Art.3	LC	LC	Boisements et haies	Milieux aquatiques stagnants ou à courant lent	Chênaie	Moyenne
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	/	/	Art.3	LC	LC	Boisements feuillus à mixtes frais	Divers milieux aquatiques lenticules à faiblement courants	Chênaie	Moyenne
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	An IV	/	Art.2	LC	LC	Surtout boisements feuillus et bocage, mais occasionnellement boisements mixtes et résineux	Divers milieux aquatiques dépourvus de poissons	Chênaie	Moyenne

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 9 espèces d'amphibiens (cf. annexe) toutes patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, 4 d'entre eux sont potentiellement présents sur site. L'emprise projet ne présente pas de milieux favorables à la reproduction des amphibiens, toutefois, un fossé au Nord de l'emprise est potentiellement favorable à quelques amphibiens. Ainsi, le boisement que constitue le site projet est potentiellement favorable à leur repos hivernal.

f. Insectes

Lépidoptères

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 56 espèces de lépidoptères (cf. annexe), dont 6 patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, aucun d'entre eux n'est potentiellement présents dans l'emprise projet. La nature boisée assez dense du terrain projet est peu favorable aux lépidoptères, et est non favorable aux 6 lépidoptères patrimoniaux listés dans la bibliographie.

Odonates

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 49 espèces d'odonates (cf. annexe), dont 15 patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, aucun d'entre eux n'est potentiellement présents dans l'emprise projet. Aucun habitat aquatique ni milieu ouvert dans l'emprise projet n'est favorable aux odonates.

Coléoptères

Tableau 9 : Espèces de coléoptères patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Potentialité d'accueil dans l'emprise
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	An II	X	/	/	/	Souche et système racinaire des chênes morts	Chênaie	Faible
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	An II/IV	X	Art.2	/	/	Chênes avec blessures ou anfractuosités	Chêne présentant trous d'émergence	Présence avérée

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 9 espèces de coléoptères (cf. annexe), dont 2 patrimoniales. Le Grand capricorne est effectivement présent dans l'emprise projet au niveau d'un chêne marqué par des trous d'émergence de l'espèce. Le Lucane cerf-volant est une espèce dépendante de souches mortes de feuillus. La gestion du terrain projet et le peu de bois mort présent sur site rend faible les potentialités d'accueil du Lucane cerf-volant au sein même de l'emprise projet.

## Orthoptères

Tableau 10 : Espèces d'orthoptères patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	Liste rouge domaine subméditerranéen aquitain	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Potentialité d'accueil du site (Périmètre strict)
<i>Cyrtaspis scutata</i>	Méconème scutigère	3	4	Espèce arboricole, dans le feuillage d'essences feuillues (chênes en particulier).	Chênaie	Moyenne

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 36 espèces d'orthoptères (cf. annexe), dont 1 patrimoniale. Le Méconème scutigère évolue dans le houppier des arbres feuillus (chênes en particulier). La chênaie, présente donc un milieu favorable à cette espèce.

### 5. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

L'analyse bibliographique fait ressortir plusieurs espèces animales patrimoniales qui pourraient évoluer dans l'emprise projet avec des probabilités plus ou moins fortes. Il en ressort que les enjeux d'habitat pour ces espèces concernent le couvert arboré du site (support de l'avifaune, des mammifères et orthoptères). Le sous-bois est également intéressant comme potentiel habitat de repos pour les amphibiens.

Concernant la flore, les espèces patrimoniales issues de la bibliographie présentent une écologie différente des conditions présentes au sein de l'emprise projet.

Pour rappel, les données bibliographiques portent sur un périmètre assez large autour de l'emprise projet et ne permettent en aucun cas d'avérer l'utilisation des habitats présents sur site par les espèces listées. L'analyse de la bibliographie permet toutefois de mettre en exergue des potentialités de présence sur site des espèces et d'adapter par mesure de précaution, si besoin, l'aménagement prévu. Des inventaires écologiques complémentaires aux périodes adaptées peuvent également permettre d'affiner ces potentialités ou avérer l'absence/présence de ces espèces.

La bibliographie met en exergue des enjeux écologiques potentiels au droit de l'emprise projet. La chênaie de par ses sujets arborés et son sous-bois est un support potentiel de faune à enjeu de conservation faible à moyen.

## 6. INVENTAIRE ET ANALYSE DE LA FLORE RELEVÉE SUR SITE

### a. Flore patrimoniale

L'inventaire de terrain mené le 4 décembre 2019 n'a pas révélé la présence d'espèces floristique patrimoniales. Au regard des données bibliographiques, les enjeux floristiques sont considérés faible sur l'emprise projet.

### b. Arbres remarquables

Un arbre dit « remarquable » écologiquement est un sujet servant ou pouvant servir d'habitat de repos ou de reproduction pour une faune particulière, à savoir les chiroptères, l'avifaune cavicole secondaire et/ou les coléoptères saproxyliques.

Ces arbres présentent alors différentes caractéristiques attestant de leur patrimonialité : cavités dans le tronc ou les branches, traces d'insectes saproxylophages, présence de lierre exacerbée, etc.

5 arbres remarquables d'enjeux moyen à assez fort sont présents dans l'emprise projet – tableau 12. Leur localisation est consultable sur la cartographie des habitats – Planche I. Un arbre présente des traces d'émergence du Grand capricorne, insecte protégé à l'échelle nationale et les quatre autres sont favorables aux chiroptères, aux mammifères et à l'avifaune cavicole secondaire. L'enjeu écologique attribué à ces arbres reflète l'enjeu de conservation des espèces occupant ou pouvant occuper ces arbres (habitat de repos ou de reproduction).

### a. Flore exotique envahissante

Le CBNSA a publié en 2016 une *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine*. Ce document énumère les espèces exotiques introduites pouvant causer des dommages aux espèces autochtones (occupation de leurs niches

écologiques) ou causer des problèmes sanitaires. Parmi elles, il est distingué des espèces envahissantes avérées et d'autres qui restent à surveiller.

Tableau 11 : Flore exotique envahissante relevée sur site

Flore exotique envahissante		Statut au sein de la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine
Nom français	Nom latin	
Bambou	<i>Phyllostachys sp.</i>	Exotique envahissante avérée
Eleusine à trois étamines	<i>Eleusine tristachya</i>	Exotique envahissante potentielle
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	Exotique envahissante avérée
Sporobole tenace	<i>Sporobolus indicus</i>	Exotique envahissante avérée

4 espèces exotiques envahissantes ont été relevées dans l'emprise projet. Le projet devra prendre des mesures afin de ne pas propager ces espèces.

Tableau 12 : Arbres remarquables présents dans l'emprise projet

Identifiant	1	2	3	4	5
Photographie					
Critère remarquable	Présence de trous d'émergence de Grand capricorne = Favorable au Grand capricorne	Présence de lianes de taille importante de Lierre grim pant = Favorable aux chiroptères et aux oiseaux	Présence de lianes de taille importante de Lierre grim pant = Favorable aux chiroptères et aux oiseaux	Présence d'une cavité de pic = Favorable aux chiroptères, aux mammifères et aux oiseaux cavicoles secondaires	Présence de deux cavités de pic = Favorable aux chiroptères, aux mammifères et aux oiseaux cavicoles secondaires
Enjeu écologique	Moyen	Assez fort	Assez fort	Assez fort	Assez fort

## 7. INVENTAIRE ET ANALYSE DE LA FAUNE RELEVÉE SUR SITE

### b. Oiseaux

Tableau 13 : Liste des oiseaux contactés sur site

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Statut dans l'emprise	Enjeux
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	/	/	Art. 3	LC	Divers milieu ouverts	/	/	Assez faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Chênaie	H	Faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec cavités pour nicher (arbres, bâtiments)	Arbres à cavités	H	Faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	/	/	/	LC	Divers boisements	Chênaie	H	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	/	/	LC	Boisements (surtout lisières), haies, parcs arborés, etc.	Chênaie	H	Faible
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc.	Chênaie	H	Assez faible
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	/	/	Art. 3	LC	Boisements et parcs arborés feuillus avec cavités	Chênaie	H	Assez faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	/	Art. 3	LC	Boisements et parcs arborés feuillus avec cavités	Chênaie	H	Assez faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	/	Art. 3	LC	Anthropique (bâtiments surtout)	/	/	Assez faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Chênaie	H	Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Chênaie	H	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc.	Chênaie	H	Assez faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc. (strate arbustive surtout)	Chênaie	H	Assez faible
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc. avec arbres à cavités	Chênaie	H	Assez faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	/	/	/	LC	Parcs arborés, haies en milieu urbain	Chênaie	H	Faible

L'inventaire de terrain effectué le 4 décembre 2019 vaut comme un recensement de l'avifaune hivernante sur site. Cette investigation a permis de lister 15 espèces très communes et présentant un statut de conservation peu préoccupant. Toutefois, 8 d'entre-elles sont protégées. Globalement le cortège observé est celui des espèces forestières et/ou des milieux urbains à péri-urbains. Au regard des données récoltées sur le terrain, l'enjeu de l'avifaune hivernante est donc faible à assez faible. En période de nidification (globalement avril à août), d'autres espèces sont susceptibles d'évoluer sur site (cf. données bibliographiques).

### c. Mammifères (hors chiroptères)

L'inventaire mené le 4 décembre 2019 n'a pas mis en exergue la présence de mammifères au sein de l'emprise projet et à ses abords. Aucune empreinte, fèces ou autre trace de présence de mammifère n'a été observée. Les mammifères sont pour bon nombre d'espèces discrets (mœurs nocturnes, camouflés, etc.) et un inventaire d'une journée ne permet pas d'attester de l'absence de mammifères sur site. Toutefois l'enclavement urbain et les clôtures fermant le terrain projet participe à la fragmentation du milieu et rend ainsi le terrain peu accessible pour les grands mammifères. De plus, le contexte urbain du terrain est vecteur de diverses nuisances pour la faune et rend peu probable sa fréquentation par des espèces sensibles au dérangement. Les espèces dont la présence est la plus probable sont l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe. Ainsi, l'enjeu mammalogique reste assez faible.

### d. Chiroptères

L'inventaire de terrain n'a pas porté sur la détection directe des chiroptères (en phase de repos hivernal à cette époque). Toutefois, l'étude des habitats a permis d'émettre des potentialités d'accueil pour ce taxon (gîte estival et hivernal). A l'échelle régionale (contexte des Landes de Gascogne), les chiroptères, selon les espèces et leurs affinités écologiques, utilisent comme gîte des arbres (avec cavités, anfractuosités, lierre, etc.) ou des structures bâties (présentant des interstices et un abri aux intempéries, froid, humidité, forte chaleur, etc.).

Au sein de l'emprise projet, 4 arbres pourraient servir de gîte aux chiroptères. Le bâti léger (cabanons) présent sur site est peu favorable au gîte des chiroptères (trop ventilé, pas d'anfractuosités, etc.). Par ailleurs le boisement est susceptible de servir d'habitat de chasse pour les chiroptères.

L'enjeu chiroptérologique est toutefois à nuancer : la localisation péri-urbaine du site projet le soumet à une pollution lumineuse provenant des habitations et des rues voisines. Ainsi de nombreuses espèces lucifuges pourraient ne pas fréquenter le site pour ces raisons.

### e. Reptiles

La période à laquelle a été effectué l'inventaire de terrain n'est pas favorable à l'observation des reptiles. Toutefois, au vu de la nature fermée des milieux, et de l'enclavement urbain du site, les enjeux concernant les reptiles sont plutôt moindres.

f. Amphibiens

La période à laquelle a été effectué l'inventaire de terrain n'est pas favorable à l'observation des amphibiens. Toutefois, la proximité d'un milieu aquatique (fossé) au site projet (boisement) rend ce dernier potentiellement utilisé par les amphibiens en phase de repos hivernal.

g. Insectes

Tableau 14 : Liste des insectes contactés sur site

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Enjeux
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	An II/IV	X	Art.2	/	/	Chênes avec blessures ou anfractuosités	Chêne présentant des trous d'émergence	Moyen

La période à laquelle a été effectué l'inventaire de terrain n'est pas favorable à l'observation des insectes, seul une espèce a été indirectement observée (traces). Cependant, au regard des données bibliographiques, les enjeux entomologiques apparaissent relativement faibles. Le seul enjeu identifié concerne la présence avérée du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), espèce protégée, au sein d'un des arbres de l'emprise projet. L'enjeu entomologique est donc globalement faible sur toute l'emprise et moyen au droit de l'arbre favorable au Grand capricorne.

8. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES DONNÉES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES RELEVÉES SUR SITE

L'inventaire effectué le 4 décembre 2019 (automne) a permis d'inventorier au sein de l'emprise projet et du périmètre élargi :

- Les habitats naturels (enjeu moyen dans l'emprise) ;
- Les mammifères (hors chiroptères) ;
- La flore tardive (enjeu faible pour la flore autochtone, enjeu moyen à assez fort pour les arbres remarquables, et présence d'espèces invasives dans l'emprise) ;
- Les oiseaux hivernants (enjeu faible à assez faible dans l'emprise) ;
- Le Grand capricorne (enjeu moyen au droit de l'arbre identifié au sein de l'emprise).

Au vu de la nature des habitats et de la bibliographie, des inventaires entre les mois de février et juin permettraient de s'assurer de la présence ou de l'absence des taxons dont la potentialité de présence sur site est jugée moyenne à forte (amphibiens et oiseaux nicheurs notamment). A ce stade, et par précaution, les enjeux bibliographiques sont pris en compte dans l'analyse globale des enjeux écologiques. L'élaboration des mesures d'évitement et de réduction des incidences du projet en tiendra compte également.

## 9. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

L'état initial, au travers d'une analyse bibliographique et d'un inventaire de terrain, a conduit à mettre en évidence un certain nombre d'enjeux de conservation en fonction des différentes sensibilités faunistiques et floristiques mises en lumière.

Ces enjeux ont été formulés au niveau des habitats naturels mais également taxon par taxon en ce qui concerne la faune et la flore. La superposition des enjeux faunistiques et floristiques aux habitats permet de dresser une cartographie des enjeux écologiques globaux à l'échelle du projet de manière à synthétiser ces informations.

Cette cartographie est présentée par la suite. Elle détaille les secteurs à enjeux de par leurs sensibilités particulières en termes d'habitats ou de présence potentielle

ou avérée d'espèces à enjeu. Ces secteurs correspondent aux limites des habitats naturels identifiés puisque ces dernières constituent des surfaces tangibles potentiellement concernées par des incidences, ou au contraire des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.

Par ailleurs, des enjeux ponctuels sont également à considérer (arbres remarquables, stations d'espèces floristiques patrimoniales ou invasives notamment).

*Remarque : concernant les espèces présentes dans la bibliographie, seules les espèces dont la potentialité d'accueil sur site est jugée moyenne à forte sont prises en compte dans l'analyse des enjeux finaux.*

Suite au croisement des enjeux des habitats, de la faune et de la flore (données de terrain et bibliographiques), il résulte qu'au sein de l'emprise, les enjeux écologiques principaux concernent :

- La chênaie d'enjeu moyen : boisements moins bien représentés que les boisements résineux à l'échelle locale et support potentiel de biodiversité (oiseaux et amphibiens notamment) ;
- Les arbres favorables à la faune (Grand capricorne, chiroptères, oiseaux cavicoles secondaires, etc.) : enjeu moyen à assez fort.

En dehors de l'emprise les enjeux principaux concernent :

- Le Canal des Étangs : enjeu très fort pour son rôle de corridor aquatique et de support potentiel de la biodiversité (Vison d'Europe notamment) ;
- Le fossé situé au nord du projet : enjeu moyen en raison de l'habitat de reproduction potentiel qu'il offre aux amphibiens (Triton marbré notamment) ;
- Les habitats boisés (chênaies, pinèdes, boisements mixtes, espaces verts arborés) : enjeu moyen (intérêt proche de la chênaie au sein de l'emprise).

Les autres habitats représentent un enjeu faible à assez faible.

Tableau 15 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle du périmètre d'étude élargi

Habitat	Enjeu habitat	Bibliographie		Inventaire de terrain (à la suite du passage du 4 décembre 2019)								
		Enjeu flore	Enjeu faune	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu Insectes	Enjeu écologique	
Cours d'eau (Canal des Étangs)	Très fort	Moyen	Très fort (Vison d'Europe)	Non évalué	Assez faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Très fort
Boisement mixte	Moyen	Faible	Moyen (Triton marbré et Fringillidés)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen
Chênaie	Moyen	Faible	Moyen (Triton marbré et Fringillidés)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen
Espaces verts arborés et arbustifs	Moyen	Faible	Moyen (Triton marbré et Fringillidés)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen
Pinède	Faible	Faible	Moyen (Triton marbré et Fringillidés)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen
Pelouse ornementale	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Assez faible
Bâti	Faible	Nul	Assez faible	Nul	Assez faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Assez faible
Bâti léger	Faible	Nul	Faible	Nul	Faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Faible
Fossé temporaire	Faible	Assez faible	Moyen (Triton marbré)	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen
Arbre favorable au Grand capricorne	Assez faible	Faible	Moyen	Faible	/	/	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen	Moyen
Arbre favorable aux chiroptères	Assez faible	Faible	Assez fort (chiroptères)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Assez fort

# Cartographie des enjeux écologiques

Projet de lotissement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : Google satellite  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 13/12/2019

EnVolis  
Ingénierie - Environnement



- Périmètre du projet
- Périmètre d'étude élargi
- Enjeux écologiques**
- Très fort
- Assez faible
- Moyen
- Fossé à enjeu moyen
- Arbre à enjeu assez fort (chiroptères)
- Arbre à enjeu moyen (Grand capricorne)
- Bâti léger à enjeu faible
- Flore exotique envahissante

---

## **Annexe I**

–

### **Liste des sigles et abréviations utilisés dans les tableaux**

---

**DH** : Directive Habitat-Faune-Flore (92/43/CEE)

- **An. I** (Annexe I) : Habitat d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS) ;
- **An. II** (Annexe II) : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
- **An. IV** (Annexe IV) : Espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe II de la Convention de Berne.
- **An. V** (Annexe V) : Espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

**DO** : Directive Oiseaux (2009/147/CE)

- **An. I** (Annexe I) : Espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- **An. II** (Annexe II) : Espèces dont les populations permettent la chasse, mais où des limites sont établies et respectées.
- **An. III** (Annexe III) : Espèces pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits ou peuvent être autorisés à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés.

**Det. ZNIEFF** (Déterminante ZNIEFF) : Espèces sur lesquelles s'appuie l'identification d'une ZNIEFF.

**Conv. Berne** : Convention de Berne

- **An. I** (Annexe I) : Espèces dont la cueillette, le ramassage, la coupe ou le déracinage intentionnel est interdit.
- **An. II** (Annexe II) : Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- **An. III** (Annexe III) : Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...

**PN** : Protection nationale

Flore : Arrêté ministériel du 20 janvier 1982

- **Art. 1** : Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite en France métropolitaine.
- **Art. 2** : Espèces dont la destruction de spécimens sauvages sur le territoire nationale est interdite.
- **Art. 3** : Espèces listés à l'article 2 et dont le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à titre gratuit ou onéreux sont soumis à autorisation du ministre chargé de la protection de la nature après avis du comité permanent du Conseil national de la protection de la nature

Oiseaux : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009

- **Art. 3** : Espèces dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Mammifères : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2** : Espèces de mammifères terrestres protégés au titre des individus et de leurs habitats de repos et de reproduction.

Reptiles et amphibiens : Arrêté ministériel du 19 novembre 2007

- **Art. 2** : Espèces dont les individus, les œufs, les nids et les habitats de repos et de reproduction sont protégés.
- **Art. 3** : Espèces dont les individus, les œufs et les nids sont protégés
- **Art. 5** : Espèces dont la mutilation, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commercial ou non des spécimens prélevés sont interdites.

Insectes : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2** : Espèces de mammifères terrestres protégés au titre des individus et de leurs habitats de repos et de reproduction.

Mammifères : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2 :** Espèces dont les individus, les œufs, les larves, les nymphes et les habitats de repos et de reproduction sont protégés. Par ailleurs, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle de ces espèces est interdite.
- **Art. 3 :** Espèces dont la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens prélevés est interdite.

**PR :** Protection régionale

Flore : Arrêté ministériel du 8 mars 2002

- **Art. 1 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite en ex-région Aquitaine.
- **Art. 2 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département de la Dordogne.
- **Art. 3 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département de la Gironde.
- **Art. 4 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département des Landes.
- **Art. 5 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département du Lot-et-Garonne.
- **Art. 6 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

**LR AQ :** Liste rouge Aquitaine

**LR FR :** Liste rouge nationale (celle utilisée pour les oiseaux est la liste rouge des oiseaux nicheurs)

**LR EU :** Liste rouge européenne

**LR MO :** Liste rouge mondiale

- **EX :** éteinte au niveau mondial
- **EW :** éteinte à l'état sauvage
- **RE :** disparue au niveau régional
- **CR :** en danger critique
- **EN :** en danger
- **VU :** vulnérable
- **NT :** quasi-menacée
- **LC :** préoccupation mineure
- **DD :** données insuffisantes
- **NA :** non applicable
- **NE :** non évaluée

**LR domaine subméditerranéen aquitain:** Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (SARDET et DEFAULT, 2004)

- **1 :** Espèce proche de l'extinction ou déjà éteinte
- **2 :** Espèce fortement menacée d'extinction
- **3 :** Espèce menacée, à surveiller
- **4 :** Espèce non menacée, en l'état actuel des connaissances

---

**Annexe II**

–

**Liste complète de la faune présente dans la bibliographie (Faune-Aquitaine)**

---

Liste des oiseaux issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	/	/	Art. 3	LC
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	An I	X	Art. 3	LC
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	/	/	/	NT
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	An I	X	Art. 3	LC
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	/	X	Art. 3	LC
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	An I	X	Art. 3	LC
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	An I	/	Art. 3	VU
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	An II	X	/	VU
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	An I/II	X	/	/
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	/	X	/	LC
<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau cocorli	/	/	Art. 3	/
<i>Calidris temminckii</i>	Bécasseau de Temminck	/	/	Art. 3	/
<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche	An II	X	/	/
<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute	/	X	Art. 3	/
<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling	/	/	Art. 3	/
<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	/	X	Art. 3	/
<i>Calidris maritima</i>	Bécasseau violet	/	X	Art. 3	/
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	/	X	/	CR
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	An II/III	/	/	/
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	/	X	Art. 3	LC
<i>Motacilla alba yarelli</i>	Bergeronnette de Yarell	/	/	Art. 3	/
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	/	/	Art. 3	LC
<i>Motacilla flava flavissima</i>	Bergeronnette flavéole	/	X	Art. 3	/
<i>Motacilla flava iberiae</i>	Bergeronnette ibérique	/	X	Art. 3	/
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	/	/	Art. 3	LC

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	/	X	Art. 3	LC
<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant	An II	X	Art. 3	/
<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonette	An I	/	Art. 3	/
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	An I	X	Art. 3	NT
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	An I	X	Art. 3	LC
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	/	/	Art. 3	NT
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	/	/	Art. 3	VU
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	/	X	Art. 3	EN
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	/	/	Art. 3	VU
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	An I	X	Art. 3	EN
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	/	X	Art. 3	LC
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	/	/	Art. 3	LC
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	An I	X	Art. 3	LC
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	An I	X	Art. 3	NT
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	An I	X	Art. 3	LC
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	/	/	Art. 3	LC
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	An I	X	Art. 3	VU
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	/	X	/	LC
<i>Nymphicus hollandicus</i>	Calopsitte élégante	/	/	/	/
<i>Aix sponsa</i>	Canard carolin	/	/	/	/
<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	/	X	/	LC
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	/	/	/	LC
<i>Aix galericulata</i>	Canard mandarin	/	/	/	NA
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	An II/III	X	/	NA
<i>Mareca penelope</i>	Canard siffleur	An II/III	X	/	NA
<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	/	X	/	LC
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	/	/	Art. 3	VU

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	An II	/	/	/
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	/	/	Art. 3	/
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	/	X	/	LC
<i>Actitis macularius</i>	Chevalier grivelé	/	/	Art. 4	/
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	/	X	Art. 3	NT
<i>Tringa stagnatilis</i>	Chevalier stagnatille	/	/	Art. 4	/
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	An I	/	Art. 3	/
<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	/	X	Art. 3	LC
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	/	/	Art. 3	LC
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	An I	/	Art. 3	LC
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	An I	/	Art. 3	EN
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	An I	X	Art. 3	LC
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	/	/	Art. 3	VU
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	/	X	Art. 3	LC
<i>Calidris pugnax</i>	Combattant varié	An I/II	/	/	NA
<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Cormoran huppé	/	/	Art. 3	LC
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	/	/	/	LC
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	/	/	Art. 3	LC
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	/	X	Art. 3	VU
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	An II	/	/	/
<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	An I	X	Art. 3	LC
<i>Cygnus atratus</i>	Cygne noir	/	/	/	/
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	/	/	Art. 3	LC
<i>Dendrocygna bicolor</i>	Dendrocygne fauve	/	/	/	/
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	An I	X	Art. 3	LC
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	/	/	Art. 3	LC
<i>Somateria molissima</i>	Eider à duvet	An II/III	X	/	CR

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Caprimulgus Europaeus</i>	Engoulevant d'Europe	An I	/	Art. 3	LC
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	/	/	Art. 3	LC
<i>Oxyura jamaicensis</i>	Erismature rousse	/	/	/	NA
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	/	/	/	LC
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	/	/	/	LC
<i>Syrnaticus reevesii</i>	Faisan vénéré	/	/	/	NA
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	/	/	Art. 3	NT
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	An I	/	Art. 3	/
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	/	X	Art. 3	LC
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	An I	X	Art. 3	LC
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	/	/	Art. 3	LC
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	/	/	Art. 3	NT
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	/	/	Art. 3	NT
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	An I	/	Art. 3	EN
<i>Morus bassanus</i>	Fou de Bassan	/	/	Art. 3	NT
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	/	/	/	LC
<i>Aythya ferina</i>	Fulligule milouin	/	X	/	VU
<i>Aythya marila</i>	Fulligule milouinan	An II/III	/	/	/
<i>Aythya fuligula</i>	Fulligule morillon	An II/III	X	/	LC
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	/	/	/	LC
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	/	/	/	LC
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	/	/	Art. 3	NT
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	/	X	Art. 3	VU
<i>Larus glaucoides</i>	Goéland à ailes blanches	/	/	Art. 4	/
<i>Larus delawarensis</i>	Goéland à bec cerclé	/	/	Art. 4	/
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	/	/	Art. 3	NT

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	/	/	Art. 3	LC	<i>Uria aalge</i>	Guillemot de Troil	An I	X	Art. 3	EN
<i>Larus canus</i>	Goéland cendré	/	X	Art. 3	EN	<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé	An II	X	Art. 3	CR
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée	/	/	Art. 3	LC	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	/	/	Art. 3	LC
<i>Larus marinus</i>	Goéland marin	/	/	Art. 3	LC	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs	/	X	Art. 3	LC
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	An I	X	Art. 3	LC	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpre	An I	X	Art. 3	LC
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	/	/	Art. 3	LC	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	An I	X	Art. 3	VU
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand gravelot	/	X	Art. 3	VU	<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	/	/	Art. 3	LC
<i>Stercorarius skua</i>	Grand labbe	/	/	Art. 4	/	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	/	/	Art. 3	NT
<i>Casmerodius albus</i>	Grande aigrette	An I	/	Art. 3	NT	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	/	/	Art. 3	LC
<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	An I	X	Art. 3	VU	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	/	/	Art. 3	NT
<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	/	X	Art. 3	LC	<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie	/	X	Art. 3	NT
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	/	/	Art. 3	LC	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	/	/	Art. 3	LC
<i>Podiceps auritus</i>	Grèbe esclavon	An I	X	Art. 3	/	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte	/	/	Art. 3	LC
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	/	/	Art. 3	LC	<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	An I	/	Art. 3	NT
<i>Podiceps grisegena</i>	Grèbe jougris	/	/	Art. 3	CR	<i>Threskiornis aethiopicus</i>	Ibis sacré	/	/	/	/
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	/	/	Art. 3	LC	<i>Stercorarius parasiticus</i>	Labbe parasite	/	/	Art. 4	/
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	/	/	/	LC	<i>Stercorarius pomarinus</i>	Labbe pomarin	/	/	Art. 4	/
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	An II	/	/	LC	<i>Leiothrix lutea</i>	Léiothrix jaune	/	/	/	NA
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	An II	/	/	/	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	/	/	Art. 3	VU
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	/	/	/	LC	<i>Locustella luscinioides</i>	Locustelle luscinoïde	/	X	Art. 3	EN
<i>Coccythraustes coccythraustes</i>	Grosbec casse-noyau	/	/	Art. 3	LC	<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	/	X	Art. 3	NT
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	An I	X	Art. 3	CR	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	/	/	Art. 3	LC
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	/	/	Art. 3	LC	<i>Fratercula arctica</i>	Macareux moine	/	X	Art. 3	CR
<i>Chlidonias leucopterus</i>	Guifette leucoptère	/	/	Art. 4	NA	<i>Melanitta nigra</i>	Macreuse noire	An II/III	X	/	/
<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac	An I	X	Art. 3	VU	<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	An I	X	Art. 3	VU
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	An I	X	Art. 3	EN	<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	An I	X	Art. 3	VU

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	/	/	Art. 3	NT	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	/	X	Art. 3	LC
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	An I	/	Art. 3	VU	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	/	/	Art. 3	LC
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	/	X	Art. 3	LC	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	/	/	Art. 3	VU
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	/	/	LC	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	/	X	Art. 3	LC
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	/	/	Art. 3	LC	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	An I	/	Art. 3	LC
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	/	/	Art. 3	LC	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	/	/	Art. 3	LC
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	/	Art. 3	LC	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	/	LC
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	/	/	Art. 3	LC	<i>Lanius senator</i>	Pie grièche à tête rousse	/	X	Art. 3	VU
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	/	/	Art. 3	LC	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	An I	X	Art. 3	NT
<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette	/	/	Art. 3	LC	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	/	X	/	LC
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	An I	/	Art. 3	LC	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	/	/	/	LC
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	An I	X	Art. 3	VU	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	/	/	Art. 3	LC
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	/	Art. 3	LC	<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	/	/	Art. 3	/
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	/	/	Art. 3	NT	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	/	/	Art. 3	LC
<i>Ichthyaeus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	An I	X	Art. 3	LC	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	/	/	Art. 3	VU
<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée	An I	X	Art. 3	NA	<i>Anthus petrosus</i>	Pipit maritime	/	/	Art. 3	NT
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	/	X	Art. 3	NT	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	An I	X	Art. 3	LC
<i>Rissa tridactyla</i>	Mouette tridactyle	An I	/	Art. 3	VU	<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	/	/	Art. 3	LC
<i>Hydrobates leucorhous</i>	Océanite culblanc	An I	/	Art. 3	/	<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique	An I	X	Art. 3	/
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	An I	X	Art. 3	LC	<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin	An I	X	Art. 3	/
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	/	X	Art. 3	VU	<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin	An I	X	Art. 3	/
<i>Anser albifrons</i>	Oie rieuse	An II	X	/	/	<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	An II	X	/	/
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	/	/	Art. 3	LC	<i>Pluvialis dominica</i>	Pluvier doré	/	/	Art. 4	/
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	/	/	/	/	<i>Phylloscopus inornatus</i>	Pouillot à Grand sourcil	/	/	Art. 4	/
<i>Melopsittacus undulatus</i>	Perruche ondulée	/	/	/	/	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	/	/	Art. 3	LC
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	/	/	Art. 3	LC	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot de Sibérie	/	/	Art. 3	/
<i>Phalaropus fulicarius</i>	Phalarope à bec large	/	/	Art. 4	/	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	/	/	Art. 3	NT

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Phylloscopus ibericus</i>	Pouillot ibérique	/	X	Art. 3	EN
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	/	X	Art. 3	NT
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	/	/	Art. 3	LC
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	/	/	/	NT
<i>Remiz pendulinus</i>	Rémiz penduline	/	/	Art. 3	CR
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	/	/	Art. 3	LC
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	/	/	Art. 3	NT
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	/	/	Art. 3	LC
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	/	/	Art. 3	LC
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	/	/	Art. 3	LC
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	/	/	Art. 3	LC
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	/	/	Art. 3	LC
<i>Spatula querquedula</i>	Sarcelle d'été	/	X	/	VU
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	/	X	Art. 3	VU
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	/	/	Art. 3	VU
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	/	/	Art. 3	LC
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	An I	X	Art. 3	NT
<i>Hydroprogne caspia</i>	Sterne caspienne	An I	/	Art. 3	/
<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Sterne caugek	An I	X	Art. 3	NT
<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine	An I	X	Art. 3	LC
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	An I	/	Art. 3	LC
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	/	X	Art. 3	LC
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	/	/	Art. 3	VU
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	/	/	Art. 3	NT
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	/	X	Art. 3	LC
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	/	X	Art. 3	LC

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Arenaria interpres</i>	Tourneepierre à collier	/	/	Art. 3	/
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	/	/	Art. 3	VU
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	/	/	/	LC
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	/	/	Art. 3	NT
<i>Troglodytes Troglodytes</i>	Troglodyte mignon	/	/	Art. 3	LC
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	/	X	Art. 3	NT
<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	An I	/	Art. 3	EN
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	/	/	Art. 3	VU

### Liste des mammifères (hors chiroptères) issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	/	X	/	LC
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	/	/	/	LC
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	/	/	/	LC
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	/	X	Art.2	NT
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	/	/	/	LC
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	/	/	/	LC
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	/	/	Art.2	LC
<i>Martes foina</i>	Fouine	/	/	/	LC
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	/	/	Art.2	LC
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne	/	/	/	NT
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	/	/	/	LC
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	An II/IV	X	Art.2	LC
<i>Martes martes</i>	Marte des Pins	An V	X	/	LC
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	/	/	/	LC
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	An V	X	/	NT
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	/	/	/	LC
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	/	/	/	LC
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	/	/	/	LC
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	/	/	/	LC
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	An II/IV	X	Art.2	CR
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	An V	/	Art.2	LC
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	/	/	/	LC
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	/	/	/	LC
<i>Microtus pyrenaicus</i>	Campagnol des Pyrénées	/	/	/	LC

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	/	/	/	LC
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	/	/	/	LC
<i>Crocidura suaveolens</i>	Crocidure des jardins	/	/	/	NT
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	/	/	/	LC
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée	/	/	/	LC
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	/	/	/	NA
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir	/	/	/	LC
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur	/	/	/	NA
<i>Mus musculus</i>	Souris grise	/	/	/	LC

### Liste des chiroptères issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	An IV	/	Art. 2	LC	LC
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	An IV	X	Art. 2	LC	NT
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	An IV	/	Art. 2	LC	NT
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	An IV	/	Art. 2	LC	LC
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	An IV	X	Art. 2	LC	NT

### Liste des amphibiens issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	An IV	X	Art.2	NT	NT
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	/	/	Art.3	LC	LC
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	An IV	X	Art.2	NT	LC
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	/	/	Art.3	LC	LC
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	An IV	/	Art.2	LC	LC
<i>Pelophylax kl.esculentus</i>	Grenouille verte	An. V	/	Art.5	NA	NT
<i>Hyla molleri</i>	Rainette ibérique		/	/	VU	VU
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	An IV	/	Art.2	LC	LC
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	An IV	X	Art.2	NT	LC

### Liste des reptiles issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	An IV	/	Art.2	LC	LC
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	/	X	Art.3	EN	VU
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	An IV	/	Art.2	LC	LC
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	/	/	Art.3	CR	LC
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	/	X	Art.3	VU	LC
<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Maurétanie	/	/	Art.3	NA	LC
<i>Coronella girondica</i>	Coronelle girondine	/	X	Art.3	NT	LC
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	/	/	Art.2	LC	LC
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	An IV	X	Art.2	NT	LC
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	An IV	/	Art.2	LC	LC
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	/	/	Art.3	VU	LC
<i>Vipera aspis zinnikeri</i>	Vipère aspic	/	X	Art.4	VU	NT

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	An II/IV	X	Art.2	NT	LC
<i>Trachemys scripta</i>	Trachémyde écrite	/	/	/	NA	NA

### Liste des lépidoptères rhopalocères issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Hipparchia semele</i>	Agréste	/	/	/	LC	LC
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	/	/	/	LC	LC
<i>Callophrys rubi</i>	Argus vert	/	/	/	LC	LC
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	/	/	/	LC	LC
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	/	/	/	LC	LC
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	/	/	/	LC	LC
<i>Cupido argiades</i>	Azuré du trèfle	/	/	/	LC	LC
<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue	/	/	/	LC	LC
<i>Vanessa cardui</i>	Belle dame	/	/	/	LC	LC
<i>Cacyreusmarshalli</i>	Brun du pélarгонium	/	/	/	-	LC
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	/	/	/	LC	LC
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	/	/	/	LC	LC
<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail	/	/	/	LC	LC
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	/	/	/	LC	LC
<i>Lycaena alciphron</i>	Cuivré mauvin	/	/	/	NT	LC
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	An II	/	Art.3	LC	LC
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	/	/	/	LC	LC
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	/	/	/	LC	LC
<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches	An II/IV	/	Art.2	VU	NT
<i>Minois dryas</i>	Grand nègre des bois	/	/	/	LC	LC

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	/	/	/	LC	LC
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	/	/	/	LC	LC
<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des centaurees	/	/	/	LC	LC
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du mélampyre	/	/	/	LC	LC
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain	/	/	/	LC	LC
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	/	/	/	LC	LC
<i>Arethusana arethusa</i>	Mercure	/	/	/	EN	LC
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	/	/	/	LC	LC
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir	/	/	/	LC	LC
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	/	/	/	LC	LC
<i>Limenitis camilla</i>	Petit sylvain	/	/	/	LC	LC
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la moutarde	/	/	/	LC	LC
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave	/	/	/	LC	LC
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet	/	/	/	LC	LC
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou	/	/	/	LC	LC
<i>Erynnis tages</i>	Point de hongrie	/	/	/	LC	LC
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris (Fadet commun)	/	/	/	LC	LC
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	/	/	/	LC	LC
<i>Brintesia circe</i>	Silène	/	/	/	LC	LC
<i>Colias crocea</i>	Souci	/	/	/	LC	LC
<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain azuré	/	/	/	LC	LC
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	/	/	/	LC	LC
<i>Quercusia quercus</i>	Thécla du chêne	/	/	/	LC	LC
<i>Satyrium ilicis</i>	Thécla de l'Yeuse	/	/	/	LC	LC
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	/	/	/	LC	LC

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	/	/	/	LC	LC
<i>Leptotes pirithous</i>	Azuré de Lang	/	/	/	LC	LC
<i>Hipparchia statilinus</i>	Faune	/	/	/	NT	LC
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande tortue	/	/	/	LC	LC
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du dactyle	/	/	/	LC	LC
<i>Apatura ilia</i>	Petit mars changeant	/	/	/	LC	LC
<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue	/	/	/	LC	LC
<i>Fabriciana adippe</i>	Moyen nacré	/	/	/	LC	LC
<i>Charaxes jasius</i>	Pacha à deux queues	/	/	/	NA	LC
<i>Boloria selene</i>	Petit collier argenté	/	/	/	NT	NT
<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré	/	/	/	LC	LC

#### Liste des odonates issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeshne bleue	/	-	/	LC	LC
<i>Boyeria irene</i>	Aeshne paisible	/	/	/	LC	LC
<i>Brachytron pratense</i>	Aeshne printanière	/	X	/	NT	LC
<i>Aeshna mixta</i>	Aeshne mixte	/	/	/	LC	LC
<i>Platycnemis latipes</i>	Agrion blanchâtre	/	/	/	LC	LC
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	An II	X	Art.3	LC	LC
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat	/	/	/	LC	LC
<i>Ishnura elegans</i>	Agrion élégant	/	/	/	LC	LC
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	/	X	/	LC	LC
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	/	X	/	LC	LC
<i>Ishnura pumilio</i>	Agrion nain	/	X	/	LC	LC

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	/	/	/	LC	LC
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	/	/	/	LC	LC
<i>Anax parthenope</i>	Anax nopolitain	/	/	/	LC	LC
<i>Calopteryx splendens</i>	Calopteryx éclatant	/	/	/	LC	LC
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Caloptéryx hémoroïdal	/	X	/	LC	LC
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	/	/	/	LC	LC
<i>Calopteryx xanthostoma</i>	Caloptéryx occitan	/	/	/	LC	LC
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	/	/	/	LC	LC
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastré annelé	/	/	/	LC	/
<i>Somatochlora flavomaculata</i>	Cordulie à taches jaunes	/	X	/	LC	LC
<i>Somatochlora metallica</i>	Cordulie métallique	/	X	/	NT	LC
<i>Crocothemis erythrae</i>	Crocothémis écarlate	/	/	/	LC	LC
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe gentil	/	/	/	LC	LC
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun	/	/	/	LC	LC
<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé	/	/	/	NT	NT
<i>Lestes virens</i>	Leste verdoyant	/	/	/	LC	LC
<i>Lestes viridis</i>	Leste vert	/	/	/	LC	LC
<i>Leucorrhinia albifrons</i>	Leucorrhine à front blanc	An IV	X	Art.2	NT	NT
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches	/	/	/	LC	LC
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	/	/	/	LC	LC
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	/	/	/	LC	LC
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert	/	/	/	LC	LC
<i>Erythromma najas</i>	Naïade aux yeux rouges	/	X	/	VU	LC
<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthetrum à style blancs	/	/	/	LC	LC
<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthetrum bleuisant	/	/	/	LC	LC
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthetrum réticulé	/	/	/	LC	LC

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympetrum à nervures rouges	/	/	/	LC	LC
<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympetrum méridional	/	X	/	LC	LC
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympetrum sanguin	/	/	/	LC	LC
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympetrum strié	/	/	/	LC	LC
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	/	/	/	LC	LC
<i>Lestes dryas</i>	Leste dryade	/	X	/	LC	LC
<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agrion orangé	/	/	/	LC	LC
<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine	/	X	/	LC	LC
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	/	/	/	LC	LC
<i>Hemianax ephippiger</i>	Anax porte-selle	/	/	/	/	/
<i>Gomphus simillimus</i>	Gomphe semblable	/	X	/	LC	LC
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps	/	/	/	LC	LC

### Liste des coléoptères issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	An II	x	/	/	/
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	An II/IV	x	Art.2	/	/
<i>Cetonia aurata</i>	Cétoine dorée	/	/	/	/	/
<i>Oxythyrea funesta</i>	Drap mortuaire	/	/	/	/	/
<i>Melolontha melolontha</i>	Hanneton commun	/	/	/	/	/
<i>Polyphylla fullo</i>	Hanneton foulon	/	/	/	/	/
<i>Hoplia coerulea</i>	Hoplie bleue	/	/	/	/	/
<i>Prionus coriarius</i>	Prione tanneur	/	/	/	/	/
<i>Oryctes nasicornis</i>	Rhinocéros	/	/	/	/	/

### Liste des orthoptères issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	Liste rouge domaine subméditerranéen aquitain	LR FR
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	4	4
<i>Conocephalus dorsalis</i>	Conocéphale des roseaux	3	3
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	4	4
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	4	4
<i>Rhacocleis ptoneli</i>	Decticelle varoise	/	3
<i>Decticus albifrons</i>	Dectique à front blanc	4	4
<i>Ephippiger diurnus diurnus</i>	Ephippigère des vignes	4	4
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	4	4
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	4	4
<i>Meconema meridionale</i>	Méconème fragile	4	4
<i>Cyrtaspis scutata</i>	Méconème scutigère	3	4
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	4	4
<i>Nemobius sylvestris sylvestris</i>	Grillon des bois	4	4
<i>Oecanthus pellucens pellucens</i>	Grillon d'Italie	4	4
<i>Pteronemobius heydenii heydenii</i>	Grillon des marais	4	4
<i>Aiolopus strepens</i>	Aiolope automnale	4	4
<i>Aiolopus thalassinus thalassinus</i>	Aiolope émeraudine	4	4
<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	4	4
<i>Chorthippus binotatus binotatus</i>	Criquet des ajoncs	3	2
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des bromes	4	4
<i>Calephorus compressicornis</i>	Criquet des dunes	3	3
<i>Epacromius tergestinus tergestinus</i>	Criquet des salines	1	1
<i>Chorthippus brunneus brunneus</i>	Criquet duettiste	4	4
<i>Chorthippus biguttulus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	4	4

Nom latin	Nom français	Liste rouge domaine subméditerranéen aquitain	LR FR
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	4	4
<i>Paracinema tricolor bisignata</i>	Criquet tricolore	4	3
<i>Acrotylus insubricus insubricus</i>	Oedipode grenadine	3	4
<i>Oedaleus decorus decorus</i>	Oedipode souffrée	3	4
<i>Oedipoda caeruleascens caeruleascens</i>	Oedipode turquoise	4	4
<i>Tetrix undulata</i>	Tétrix commun	4	4
<i>Tetrix ceperoi ceperoi</i>	Tétrix des vasières	4	4
<i>Chorthippus vagans</i>	Criquet des Pins	4	4
<i>Locusta migratoria</i>	Criquet migrateur	/	2
<i>Platycleis affinis</i>	Decticelle côtière	4	4
<i>Myrmeleotettix maculatus</i>	Gomphocère tacheté	4	3
<i>Oedaleus decorus</i>	Oedipode souffrée	4	3